

Observations hebdomadaires

Le gouvernement Attal

Le gouvernement Attal

« Voici les ministres et secrétaires d'Etat du gouvernement Attal »

« Près d'un mois après la nomination des ministres de plein exercice, l'exécutif a complété ce jeudi 8 février la liste des membres du gouvernement de Gabriel Attal »

Libération, le 8 février 2024

Précédemment dans Matignon*

Le 8 janvier 2024, Elisabeth Borne démissionne.

Elle a été la troisième Première ministre d'Emmanuel Macron et la deuxième Première ministre femme de V^e République. Elle est restée en charge à Matignon pendant un an et presque huit mois.

Déjà très contestée à cause de sa réforme des retraites, la situation pour elle est devenue encore plus délicate avec l'adoption de la loi immigration fin décembre.

* L'hôtel de Matignon, ou simplement Matignon, est un hôtel particulier situé dans le 7^{ème} arrondissement de Paris. Depuis 1935, c'est la résidence officielle et le lieu de travail du chef du gouvernement français, à savoir le Premier Ministre. Dans le langage courant et les médias, « Matignon » désigne par métonymie le Premier ministre ou ses services.

Le gouvernement Attal

Le 9 janvier 2024, l'Élysée annonce la nomination de Gabriel Attal, ancien ministre de l'Éducation, comme nouveau Premier Ministre.

Sa popularité a crû considérablement ces derniers mois et il jouit maintenant d'un grand crédit auprès des Français, grâce notamment à ses mesures sur la lutte contre le harcèlement scolaire, l'interdiction de l'abaya à l'école et la restauration de l'uniforme pour les élèves.

Le gouvernement Attal

Gabriel Attal a été membre du *Parti socialiste*, puis il a rejoint le parti *En marche* (désormais *Renaissance*) d'Emmanuel Macron.

Dans la perspective de former son gouvernement, il devait maintenir, sinon rétablir, un équilibre récemment assez troublé par les divisions sur la loi immigration.

La liste des membres du gouvernement Attal a été complétée le 8 février : au mois de janvier, les 13 ministres de plein exercice ont été nommés ; un mois après, les noms des ministres délégués et des secrétaires d'État ont été aussi révélés.

Le gouvernement Attal

Les ministres de plein exercice « sont des membres du Gouvernement qui bénéficient de la plénitude des attributions constitutionnelles des ministres et ne sont placés sous l'autorité d'aucun autre ministre ».

Les ministres délégués et les secrétaires d'État « exercent leurs fonctions auprès du Premier ministre ou d'un ministre de tutelle dont ils prennent en charge certaines attributions définies le cas échéant dans un décret d'attribution ».

Le gouvernement Attal

La composition du Gouvernement devrait « respecter des critères partisans, géographiques, et de parité »

(Le Figaro, 8 février 2024)

En revanche, les contestations sont nombreuses à propos de ce nouveau Gouvernement sur tous les trois fronts.

Le gouvernement Attal — Composition

Par rapport à la parité femmes-hommes :

« Sur le papier, les chiffres sont probants : 18 femmes et 17 hommes dont le Premier ministre. Mais à y regarder de plus près, la hiérarchie du gouvernement n'est pas du tout en faveur des femmes. Sur 13 ministres de plein exercice, 5 seulement sont des femmes [...]. Dans le bas du tableau à l'inverse, sur 5 secrétaires d'État, 4 sont des femmes ».

Sudouest.fr, le 9 février 2024

Le gouvernement Attal — Composition

Par rapport aux différents partis :

« L'aile gauche de *Renaissance* espérait un rééquilibrage au sein d'un gouvernement marqué à droite avec les entrées de Rachida Dati [LR] et Catherine Vautrin [LR] d'un côté et les départs d'Élisabeth Borne, Olivier Véran et Olivier Dussopt de l'autre. Mais elle n'a guère été entendue, avec la seule arrivée de l'ex-garde des Sceaux Nicole Belloubet, un temps élue socialiste, à l'Éducation nationale ».

Sudouest.fr, le 9 février 2024

Le gouvernement Attal – Composition

Par rapport à la représentation des différentes zones géographiques :

« Si de nombreux élus locaux sont entrés au gouvernement, la région parisienne reste surreprésentée : sur les 31 ministres ayant déjà occupé des fonctions électives, 11, soit plus d'un tiers, sont des élus franciliens. À l'inverse, la moitié sud de la France, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Corse, est sous-représentée, avec seulement six ministres. Les Outre-mer n'ont aucun représentant ».

Sudouest.fr, le 9 février 2024

La loi immigration

Communément appelée "loi immigration" ou "loi asile et immigration", sa dénomination officielle est « LOI n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ».

Elle a été annoncée en juin 2022 (au début du second mandat présidentiel d'Emmanuel Macron) par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer Gérard Darmanin. Ensuite, elle a été adoptée en décembre 2023 et promulguée en janvier 2024.

Pour approfondir : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245>

La loi immigration

« Promis par Emmanuel Macron durant sa campagne de 2022, le projet de loi *pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration* a commencé son chaotique parcours dès l'automne 2022. [...]

Enfin, c'est une version de la loi très largement censurée par le Conseil constitutionnel qui va être promulguée. Les premières mesures devant s'appliquer dès la fin janvier ».

Les Échos, le 25 janvier 2024

La loi immigration — Étapes

« Le 2 novembre 2022, la double interview des ministres de l'Intérieur et du Travail, Gérald Darmanin et Olivier Dussopt, au *Monde* résume « l'équilibre » du projet de loi. [...]

Gérald Darmanin vante un durcissement sur les expulsions d'immigrés clandestins, Olivier Dussopt propose un nouveau titre de séjour pour régulariser les sans-papiers travaillant dans les « métiers en tension ». « Gentil avec les gentils, méchant avec les méchants », selon l'expression fétiche du ministre de l'Intérieur ».

Les Échos, le 25 janvier 2024

La loi immigration — Étapes

« Le texte commence son examen en commission des Lois au Sénat à la mi-mars 2023. Mais les premières réactions ne présagent rien de bon. Le parti Les Républicains, force d'appoint espérée par l'exécutif qui, depuis juin 2022, n'a plus qu'une majorité relative à l'Assemblée, dénonce un "appel d'air" qui va "augmenter" l'immigration.

Mais [...] le sujet a finalement été jugé trop abrasif pour être débattu. Le temps passe. Emmanuel Macron tergiverse, envisage de saucissonner le texte puis y renonce, et demande à Gérard Darmanin de trouver une voie de passage ».

Les Échos, le 25 janvier 2024

La loi immigration — Étapes

« Car discrètement, le ministre du Travail a disparu de l'affiche. Le ministre de l'Intérieur reste seul en scène pour défendre sa fermeté face à une droite bien décidée à faire monter les enchères. Les trois chefs de LR, Eric Ciotti, Bruno Retailleau et Olivier Marleix, avancent ensemble leurs propositions à droite toute, font des régularisations un tabou et vont jusqu'à menacer de faire tomber le gouvernement.

Les mois passent, les concertations sont discrètes. La droite reste inflexible, mais le ministre de l'Intérieur affiche son optimisme. Et, par petites touches, entame le bal des concessions ».

Les Échos, le 25 janvier 2024

La loi immigration – Étapes

« Le texte, [...] contesté par les associations de défense des exilés, reprend finalement à l'automne 2023 son parcours parlementaire.

Mais le piège se referme. [...] Le 11 décembre 2023 l'Assemblée nationale adopte une motion de rejet préalable au projet de loi, avec les voix de la gauche, des LR et du RN, infligeant une très lourde défaite politique au gouvernement. La motion était défendue par le groupe écologiste. Son adoption entraîne l'interruption de l'examen du texte avant même que ne soient abordés les articles au fond. L'exécutif n'a rien vu venir.

C'est un camouflet pour Gérard Darmanin, qui s'était beaucoup investi. Il présente dans la foulée du vote sa démission, refusée par Emmanuel Macron ».

Les Échos, le 25 janvier 2024

La loi immigration — Étapes

« Le chef de l'Etat impose un dénouement accéléré, avant Noël. [...] C'est Elisabeth Borne qu'il charge de trouver un "compromis intelligent" [...].

La Première ministre engage alors des tractations frénétiques avec LR, en contact avec Emmanuel Macron. Elle sait qu'elle risque son poste, et enchaîne aussi les concessions pour arracher un accord, quitte à aboutir à une mouture largement inspirée par la droite.

Le dénouement arrive le 19 décembre 2023, après d'ultimes rebondissements. Un texte, qui met un coup de barre à droite par rapport au projet initial du gouvernement, est adopté par un conclave de députés et sénateurs réunis en commission mixte paritaire (CMP) ».

Les Échos, le 25 janvier 2024

La loi immigration — Étapes

Comment le texte de la Loi a-t-il évolué ?

Voir le reel du *Monde*

<https://www.instagram.com/reel/C1FRb1LNv9Z/>

La loi immigration — Étapes

« Marine Le Pen annonce qu'ainsi durci, le projet est une "victoire idéologique du Rassemblement national", qui décide de voter pour. La gauche crie à la "compromission" avec l'extrême droite. ONG et syndicats dénoncent un texte, qui est selon eux "le plus régressif depuis 40 ans".

Dans une ultime réunion de crise à l'Elysée, Emmanuel Macron trouve un subterfuge constitutionnel rarement utilisé pour limiter la casse : si le texte passe uniquement grâce aux députés du RN, il demandera une deuxième délibération parlementaire ».

Les Échos, le 25 janvier 2024

La loi immigration — Étapes

« Pari à moitié réussi à l'issue du vote [...]. La loi est largement adoptée mais la macronie s'est fracturée comme jamais : 59 députés lui ont fait défaut. Et des ministres annoncent qu'ils vont démissionner.

Le lendemain, Elisabeth Borne assure, sur *France inter*, avoir le sentiment du "devoir accompli" et nie toute crise dans la majorité. Elle reconnaît aussi que des mesures du texte sont possiblement contraires à la Constitution ».

Les Échos, le 25 janvier 2024

La loi immigration — Étapes

« Le Conseil constitutionnel a été saisi séparément par Emmanuel Macron et la gauche. Il disposait d'un maximum d'un mois pour statuer sur la conformité de tout ou partie de la loi à la Constitution. Le couperet est tombé le 25 janvier : le Conseil constitutionnel a largement censuré le texte, en supprimant de nombreuses mesures de fermeté obtenues par la droite.

Les Sages ont censuré plus du tiers des articles. 32 sont jugés sans lien suffisant avec le texte, dont le durcissement de l'accès aux prestations sociales, au regroupement familial, ou l'instauration d'une "caution retour" pour les étudiants étrangers ».

Les Échos, le 25 janvier 2024

La loi immigration — Étapes

« Trois autres articles sont censurés partiellement ou totalement sur le fond, dont l'instauration de quotas migratoires fixés par le Parlement. LR et le RN ont dénoncé une décision "politique" et un "coup de force" juridique.

Emmanuel Macron a aussitôt "pris acte" de la décision du Conseil constitutionnel, qui a selon lui "validé quasi intégralement" le projet initial du gouvernement, et demandé à Gérald Darmanin de "tout mettre en œuvre pour que la loi, et notamment son large volet de simplification des procédures pour expulser les étrangers délinquants, soit appliquée dans les meilleurs délais".

Le texte a été publié le 27 janvier 2024 au Journal officiel ».

Les Échos, le 25 janvier 2024

La loi immigration — Étapes

A quoi ça sert le Conseil Constitutionnel ?

Voir le reel du *Monde*

https://www.instagram.com/reel/C2h_BUaNYPt/

La loi immigration — Mesures

« Que reste-t-il de la loi sur l'immigration après la décision rendue par le Conseil constitutionnel, jeudi 25 janvier ? Les Sages étaient saisis par Emmanuel Macron, la présidente de l'Assemblée nationale et les parlementaires de gauche au sujet de près de 50 articles d'un texte qui en comportait 86 dans sa version votée par le Parlement, en décembre, après le compromis entre la majorité et la droite en commission mixte paritaire ».

France Info, le 25 janvier 2024

La loi immigration – Mesures

1) « Refus ou retrait d'un titre de séjour en cas de non-respect des "principes de la République" »

Le Sénat a proposé que tout demandeur d'un titre de séjour souscrive « un contrat d'engagement au respect des principes de la République », à savoir le respect de « la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République ».

Le Monde, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été approuvée

La loi immigration – Mesures

2) « Titres de séjour facilités pour les travailleurs des métiers en tension* »

Cette mesure prévoit que des personnes sans-papiers travaillant dans des métiers en tension puissent obtenir un titre de séjour à condition de démontrer qu'elles résident en France depuis au moins trois ans et de présenter douze fiches de paye. La CMP a ajouté l'obligation d'avoir un casier judiciaire vierge.

Les préfets peuvent prendre une décision sur la régularisation de ces personnes sans que ces dernières passent par leur employeur.

Le Monde, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été approuvée

La loi immigration – Mesures

* « Mais de quoi parle-t-on lorsqu'est évoquée l'expression "métiers en tension" ? Pour évaluer ces métiers, la Dares – le service statistique du ministère du Travail – et Pôle emploi se basent sur un indicateur synthétique qu'ils ont élaboré. Celui-ci « prend en compte, pour chaque métier et dans chaque zone géographique, le niveau des difficultés de recrutement anticipées par les employeurs, les offres d'emploi rapportées au nombre de demandeurs d'emploi, et la facilité qu'ont les demandeurs d'emploi à sortir des listes de Pôle emploi », explique la Dares.

Le Figaro, le 24 octobre 2023

Pour approfondir : <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17135>

La loi immigration — Mesures

« Par secteurs, c'est dans l'industrie et le bâtiment que les tensions étaient les plus fortes en 2021, selon la dernière étude de la Dares », notamment les métiers d'ouvrier, de technicien ou de informaticien.

« Depuis 2021, le classement n'a probablement pas beaucoup bougé, affirme la Dares ».

De toute manière, bien que certains domaines de travail soient plus touchés, ces tensions concernent désormais presque tous les secteurs. Selon Bertrand Martinot, économiste du travail, cela est à attribuer à la pandémie de Covid-19, mais également au « ralentissement démographique, générateur de pénurie de main-d'œuvre et de compétences, donc de tensions », comme Martinot l'explique.

Le Figaro, le 24 octobre 2023

La loi immigration — Mesures

3) « Légalisation des obligations de quitter le territoire français (OQTF) visant des catégories d'étrangers jusqu'ici protégés »

Cette mesure prévoit la légalisation des obligations de quitter le territoire français (OQTF) vers des catégories d'étrangers qui étaient auparavant protégés. Seuls les mineurs sont exclus de cette décision.

Le Monde, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été approuvée

La loi immigration – Mesures

4) « Systematisation des obligations de quitter le territoire français (OQTF) pour les étrangers à qui on a refusé l'asile »

Cette mesure prévoit que, quand une demande d'asile est définitivement rejetée, l'autorité administrative procède à une OQTF contre cette personne dans un délai fixe. La mesure prévoyait également une interruption immédiate de la prise en charge médicale pour les étrangers déboutés définitivement du droit d'asile.

Le Monde, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été partiellement approuvée : le Conseil Constitutionnel a censuré la partie liée à la suspension immédiate de la prise en charge médicale.

La loi immigration – Mesures

5) « Instauration d'un débat parlementaire annuel et de quotas sur l'immigration »

Le Sénat avait proposé que :

- 1) le gouvernement « présente chaque année sa politique migratoire devant le Parlement », pour que ce dernier puisse vérifier la mise en œuvre effective de ces mesures ;
- 2) des « quotas annuels d'immigration » soient fixés.

Le Monde, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

La loi immigration — Mesures

6) « Durcissement des conditions d'accès à la nationalité »

Le Sénat avait proposé que le droit du sol automatique pour les enfants nés de parents étrangers soit supprimé et que ces personnes *demandent* la nationalité française entre 16 ans et 18 ans.

Le Monde, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

La loi immigration – Mesures

7) « Durcissement des conditions du regroupement familial »

Le Sénat avait proposé qu'un étranger résidant en France puisse présenter une demande de regroupement familial pour ses proches à condition :

- de prouver qu'il a vécu deux ans au minimum en France
- de disposer de conditions financières « stables et suffisantes » et « régulières »
- de disposer d'une assurance-maladie pour lui et sa famille
- que les conjoints concernés par la demande maîtrisent le français suffisamment pour « communiquer de façon élémentaire » et « satisfaire des besoins concrets »
- que le demandeur et les conjoints concernés aient au moins 21 ans.

Le Monde, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

La loi immigration — Mesures

8) « Rétablissement du délit de séjour irrégulier »

Le Sénat avait proposé que le délit de séjour irrégulier, supprimé en 2012 sur proposition du président de l'époque François Hollande, soit réintroduit.

La mesure prévoyait que ce délit soit sanctionné de 3.750 euros d'amende et de trois ans d'interdiction du territoire.

Le Monde, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

La loi immigration – Mesures

9) « Conditionnement de certaines aides sociales à cinq ans de séjour régulier »

Le Sénat avait proposé que la durée minimum de séjour régulier en France pour éligible à certaines aides sociales soit allongée à cinq ans (contre les six mois actuels).

Le Monde, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

La loi immigration – Mesures

10) « Déchéance de nationalité en cas de tentative d'homicide sur les forces de l'ordre »

Le Sénat avait proposé la déchéance de nationalité pour un individu ayant acquis la nationalité française coupable d'homicide volontaire sur un gendarme, un policier ou une personne dépositaire de l'autorité publique.

Le Monde, le 26 janvier 2024

Cette mesure a été censurée par le Conseil Constitutionnel

Sitographie

[Loi « immigration » : ajouts, durcissement, censure... toutes les évolutions du texte](#)

[Loi immigration : ce qu'il faut savoir](#)

[Loi immigration : quelles sont les principales mesures restantes du texte](#)

[Projet de loi immigration : quels sont les principaux métiers en tension ?](#)

[Qu'est-ce qu'un Gouvernement ?](#)

[Remaniement ministériel : découvrez la composition complète du gouvernement Attal](#)

[Remaniement : parité, virage à droite, élus... Les polémiques autour du nouveau gouvernement](#)

[Voici les ministres et secrétaires d'Etat du gouvernement Attal](#)

L'affaire Navalny

L'affaire Navalny

« *Dans le cas où je serais tué : lorsqu'Alexei Navalny parlait de sa mort dans un documentaire.*

L'opposant politique russe est mort le 16 février à l'âge de 47 ans. Dans un récent documentaire qui lui était consacré, il évoquait déjà la possibilité d'être tué. Comme un message d'adieu. [...] Le décès de l'opposant politique russe a été annoncé par les autorités de la prison en Arctique où il purgeait une peine de 19 ans de prison.

Alors que les circonstances autour de sa mort demeurent floues, celui qui avait dénoncé sans relâche la répression et la corruption du pouvoir russe évoquait déjà la possibilité d'être tué dans le documentaire Navalny sorti en 2022 ».

BFMTV, le 17 février 2024

L'affaire Navalny

« "Mon message, dans le cas où je serais tué, est très simple: ne pas abandonner", déclare-t-il dedans, face caméra, "je vous interdis d'abandonner".

"S'ils décident de me tuer cela signifie que nous sommes extrêmement puissants", estime encore l'opposant politique russe dans ce documentaire primé aux Oscars en 2023.

Alexei Navalny appelle également le peuple russe à "ne pas oublier, nous souvenir que nous sommes un immense pouvoir. Un pouvoir qui est oppressé par ces mauvaises personnes", faisant référence à Vladimir Poutine.

"Nous ne nous rendons pas compte de la force que nous possédons, poursuit Navalny, ajoutant que la seule chose nécessaire pour que le mal triomphe est la passivité des personnes justes. Donc ne restez pas passifs" ».

BFMTV, le 17 février 2024

L'affaire Navalny – Les faits

« Alexeï Navalny, opposant politique à Vladimir Poutine, était condamné à une peine de 19 ans de prison pour "extrémisme". Il serait mort en prison. Les causes de son décès ne sont pas connues.

L'opposant russe de 47 ans Alexeï Navalny [...] est mort en prison, annoncent ce vendredi 16 février les services pénitentiaires (FSIN). Il serait mort dans la prison de l'Arctique où il purgeait une peine de 19 ans de prison.

"Le 16 février 2024, dans le centre pénitentiaire N°3, le prisonnier Navalny A.A. s'est senti mal après une promenade", a indiqué le FSIN [...]. "Tous les gestes de réanimation nécessaires ont été pratiqués mais n'ont pas donné de résultat positif. Les médecins urgentistes ont constaté la mort du patient. Les causes de la mort sont en train d'être établies", a-t-il précisé, dans ce communiqué lapidaire ».

BFMTV, le 16 février 2024

L'affaire Navalny – Les réactions

« Mort d'Alexeï Navalny : "Poutine sera puni pour ce qu'il a fait", assure sa veuve Ioulia Navalnaïa.

La veuve de Navalny, les dirigeants occidentaux comme le président ukrainien ont accusé de concert ce vendredi 16 février le maître du Kremlin de l'assassinat de l'opposant.

[...] Ioulia Navalnaïa, comme les dirigeants occidentaux, n'ont aucun doute. Poutine est directement responsable de la mort de Navalny, quelles que soient les causes de son décès brutal.

Pour l'Occident, la mort de Navalny est un assassinat, celui de la liberté de parole, de la résistance acharnée au maître du Kremlin, dont le règne de terreur ressemble de plus en plus à ceux de ses prédécesseurs soviétiques ».

Libération, le 16 février 2024

L'affaire Navalny – Les réactions

« Depuis l'annonce de son décès, la Russie se mure dans le silence, se contentant de rejeter les accusations de l'Occident, qui juge le président Vladimir Poutine responsable de ce décès.

[...] Les proches d'Alexeï Navalny ont qualifié samedi les autorités russes de "tueurs" cherchant à "couvrir leurs traces" en refusant de leur remettre son corps. Ils assurent que les autorités refusaient de rendre la dépouille à sa mère, arguant que la cause de son décès n'avait pas été établie ».

Libération, le 18 février 2024

L'affaire Navalny – Les réactions

« Les proches du principal opposant de Poutine soupçonnent les autorités de dissimuler les raisons précises de sa disparition brutale vendredi. Alors que les hommages se multiplient partout dans le pays, près de 400 personnes ont déjà été interpellées.

[...] Les autorités auraient signalé aux conseils de l'opposant que la dépouille ne serait remise à la famille qu'après une enquête sur les circonstances de sa mort. Les proches de Navalny soupçonnent les autorités de vouloir justement dissimuler les raisons précises de son décès ».

Libération, le 18 février 2024

L'affaire Navalny – Les réactions

« L'assassinat d'Alexei Navalny

Vladimir Poutine ne connaît qu'une façon de traiter ceux qui s'opposent à lui : la mort, qu'il sème à plus grande échelle encore dans la guerre livrée à l'Ukraine.

Où qu'il fût, en liberté ou emprisonné, hospitalisé ou en bonne santé, chez lui ou à l'étranger, l'existence d'Alexei Navalny était devenue insupportable pour Vladimir Poutine. La mort à 47 ans, annoncée vendredi 16 février par l'administration pénitentiaire, de l'opposant russe le plus célèbre dans une prison de l'Arctique illustre la détermination du maître du Kremlin à supprimer toute forme d'opposition, même sous sa forme la plus contrainte ».

Le Monde, le 17 février 2024

L'affaire Navalny – Les réactions

« Il ne faut pas se faire d'illusions quant à l'enquête qui sera menée sur les raisons de la mort de Navalny, subitement "tombé malade" à l'issue de la promenade, selon les responsables de la colonie pénitentiaire.

Le fait que la nouvelle ait été livrée aux médias russes sans même que la famille ou les avocats en soient informés traduit bien la nature du message que veut transmettre sa disparition, y compris aux dirigeants occidentaux rassemblés au même moment à Munich pour discuter défense et sécurité : Vladimir Poutine est maître chez lui et il entend le rester, quelles que soient les icônes que se donnent ses détracteurs.

Les dirigeants occidentaux ne s'y sont pas trompés, attribuant directement la responsabilité de la mort du prisonnier à Vladimir Poutine ».

Le Monde, le 17 février 2024

L'affaire Navalny – Les réactions

« C'est bien en effet le régime répressif construit depuis maintenant près d'un quart de siècle par l'ancien officier du KGB devenu président à quasi-perpétuité qui a mis fin au défi posé par Alexeï Navalny au système autoritaire russe.

En rentrant volontairement dans son pays, le 17 janvier 2021, après avoir survécu par miracle à un empoisonnement destiné à le tuer, Navalny avait commis l'acte suprême d'opposition, un acte d'un courage insensé : refuser le bannissement de l'exil et continuer d'exister politiquement, même derrière des barreaux [...].

Le martyre d'Alexeï Navalny et de ses amis encore emprisonnés, parmi lesquels Vladimir Kara-Mourza, lui aussi rentré volontairement et condamné à vingt-cinq ans de prison, rappelle le combat démocratique des dissidents de l'ère soviétique ».

Le Monde, le 17 février 2024

L'affaire Navalny – Les réactions

« Le spectre de la haute figure d'Alexeï Navalny, sa dignité et son humour hanteront pendant longtemps les couloirs gris du Kremlin et de la Douma.

[...] Le crime est évident : quel besoin le Kremlin avait-il de transférer Navalny, déjà emprisonné, dans une colonie pénitentiaire loin de Moscou [...] ?

Mais au-delà du meurtre d'un homme sans défense, infligé par un régime qui prétend paradoxalement défendre les valeurs chrétiennes, on a affaire ici à une faute politique. [...] Poutine a réussi à éliminer Navalny mais il n'est jamais parvenu à l'intimider. [...]

Navalny [...] a visiblement inspiré une peur panique aux hiérarques des services de sécurité russes, pour qu'ils se comportent de manière aussi inhumaine, avec lui et sa famille ».

Le Figaro, le 19 février 2024

L'affaire Navalny – Les réactions

« Mort de Navalny : un tournant pour Poutine et la répression des oppositions Russie. Après la mort de l'opposant russe, décédé en prison, le régime poutinien apparaît désormais sans limite.

[...]

Si certains avaient encore des doutes, détourner les yeux de la vérité n'est plus possible : le régime de Poutine tue, des opposants libéraux aux patriotes les plus zélés. [...]

Dans sa guerre criminelle en Ukraine, le chef du Kremlin a atteint un tel sentiment d'impunité qu'il ne craint plus rien. Ni la désapprobation de l'Occident, ni les soulèvements, de moins en moins probables, d'une population anesthésiée par la propagande ou battue en public lorsqu'elle dépose des fleurs sur un trottoir.

Les criminels du Kremlin ont les mains libres, et tout les encourage à continuer ».

L'Express, le 20 février 2024

L'affaire Navalny – Les réactions

« Mort de Navalny : que se passe-t-il autour du corps de l'opposant ?

Une semaine après la mort de l'opposant à Vladimir Poutine, ses soutiens tentent de récupérer le corps, malgré les pressions russes. Les causes de son décès restent inconnues.

[...] Alexeï Navalny serait mort "pendant une promenade".

[...] Les autorités pénitentiaires prétendent que le leader de l'opposition russe aurait perdu connaissance après s'être senti mal lors d'une promenade. Des médecins, venus de l'hôpital de la ville voisine [...], seraient alors arrivés à la prison sept minutes après avoir été appelés. Ils auraient tenté de le réanimer, sans succès, pendant une demi-heure, avant de le déclarer mort. Les autorités russes mettent en avant son mauvais état de santé. Navalny était en effet affaibli par son empoisonnement et par la difficulté de ses conditions de détention ».

Le Point, le 24 février 2024

Sitographie

[Alexeï Navalny : l'opposant politique à Vladimir Poutine est mort en prison](#)

["Dans le cas où je serais tué": lorsqu'Alexeï Navalny parlait de sa mort dans un documentaire](#)

[L'assassinat d'Alexeï Navalny](#)

[Mort d'Alexeï Navalny : en Russie, la répression franchit un deuil](#)

[Mort d'Alexeï Navalny : « Poutine sera puni pour ce qu'il a fait », assure sa veuve Ioulia Navalnaïa](#)

[Mort de Navalny : que se passe-t-il autour du corps de l'opposant ?](#)

[Mort de Navalny : un tournant pour Poutine et la répression des oppositions](#)

[Renaud Girard : « La mort de Navalny, pire qu'un crime, une faute »](#)

Deux ans de la guerre en Ukraine

Entre Russie et Ukraine

Quels mots sont utilisés aujourd'hui ?

Entre Russie et Ukraine

« Deux ans après l'invasion russe, le lourd mais invérifiable bilan humain de la guerre en Ukraine

A l'approche du 24 février, date qui marquera le deuxième anniversaire du conflit déclenché par Moscou, le bilan humain se compte en centaines de milliers de morts et blessés, mais son ampleur précise reste inconnue ».

Le Nouvel Observateur, le 19 février 2024

« Deux ans de la guerre en Ukraine : des milliers de personnes manifestent en France
A Paris, Lille, Rouen, Nice, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, des milliers de personnes ont manifesté ce samedi 24 février pour marquer leur soutien à l'Ukraine, deux ans après l'invasion du pays par les troupes de Moscou ».

Libération, le 24 février 2024

Entre Russie et Ukraine

Dossier de *Libération* nommé "Guerre entre l'Ukraine et la Russie"

Introduction au dossier :

« Après des mois de tensions diplomatiques, l'Ukraine a été envahie par la Russie le 24 février 2022. Une agression militaire unilatérale décidée par Vladimir Poutine et condamnée par l'Assemblée générale des Nations unies. Face à l'échec d'une invasion qui se voulait expéditive, l'Ukraine résiste avec le soutien des Etats-Unis et l'Union européenne, qui n'ont cessé d'augmenter leurs livraisons d'armes à Kyiv. Un conflit qui s'enracine autour de lignes de front qui vont de l'est au sud du pays, de villes martyres dont certaines ont été reconquises après des mois d'occupation russe, et de l'approvisionnement de matières premières et d'énergie devenues de véritables armes diplomatiques ».

Libération, Dossier thématique

Entre Russie et Ukraine

Dossier du *Monde* nommé "Guerre en Ukraine"

Introduction au dossier :

« Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a envahi son voisin ukrainien. Le 30 septembre de la même année, le président russe, Vladimir Poutine, a formalisé l'annexion de quatre territoires de l'est et du sud de l'Ukraine, mais les combats s'y poursuivent. Fortement soutenue par les Occidentaux et galvanisée par le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, l'armée ukrainienne continue de résister à l'agression russe, après plus d'un an de conflit ».

Le Monde, Dossier thématique

Entre Russie et Ukraine

« Les cartes de la guerre en Ukraine, depuis le début de l'invasion russe, en février 2022

[...] Quelque 20 % du territoire ukrainien sont aujourd'hui occupés par les forces russes, à l'est et dans le sud du pays, mais l'ex-Armée rouge n'avance plus depuis le début de l'été.

[...] Kiev estime que 20 000 personnes ont été tuées à Marioupol et que 80 % de ceux qui ont survécu ont fui la cité portuaire. La force d'occupation russe règne ainsi sur un champ de ruines, parmi des survivants meurtris.

[...] L'Ukraine se prend à rêver d'une libération complète de son territoire, non seulement des zones occupées depuis le 24 février, mais aussi du Donbass "séparatiste" et de la Crimée annexée en 2014 ».

Le Monde, le 12 janvier 2024

Entre Russie et Ukraine

« Guerre en Ukraine : la Russie avait les plans de la contre-offensive ukrainienne, affirme Volodymyr Zelensky.

[...] La grande contre-offensive ukrainienne de l'été 2023 s'est heurtée à de puissantes lignes de défenses russes qui ont épuisé les ressources de l'armée ukrainienne sans permettre de libérer les régions occupées par la Russie.

Désormais, ce sont les forces russes qui sont à l'offensive face à des troupes ukrainiennes manquant de munitions. Kiev a affirmé dimanche que la moitié des armes occidentales promises sont livrées en retard et l'aide américaine, cruciale pour l'Ukraine ».

Le Monde, le 25 février 2024

Entre Russie et Ukraine

La position du Gouvernement français



L'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine est l'une des plus graves violations de l'ordre de sécurité européenne depuis des décennies. Par cette décision, la Russie bafoue le droit international et en particulier la Charte des Nations unies.

Page dédiée sur le site du Ministère des Armées

Entre Russie et Ukraine

Et au début, il y a deux ans ?

Entre Russie et Ukraine

« Comment Poutine justifie l'invasion de l'Ukraine

Le discours de Vladimir Poutine diffusé le 24 février marque le début l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes. Le président russe développe une rhétorique violente contre le pouvoir à Kiev, lié aux "néonazis" et auteur d'un "génocide depuis huit ans", mais aussi contre l'OTAN et les États-Unis, "l'empire du mensonge".

Son discours faisait de nombreuses références historiques à la Seconde Guerre Mondiale, ou plus précisément vu de Russie, à la Grande Guerre Patriotique en mémoire de la victoire de l'Union soviétique de Staline contre l'Allemagne nazie d'Hitler, de juin 1941 à mai 1945.

"Il se passe un génocide de millions de personnes qui ne peuvent compter que sur la Russie", annonce le président Poutine à propos de la situation dans le Donbass ».

Tv5 Monde, le 24 février 2022

Entre Russie et Ukraine

« Poutine accuse le pouvoir de Kiev d'être liés aux "nationalistes extrémistes", qualifiés aussi de "néonazis" qui menacent de prendre le pouvoir.

"Avec l'aval du Conseil de sécurité, j'ai décidé de mener une opération militaire spéciale. Son objectif est de protéger les personnes victimes d'intimidation et de génocide par le régime de Kiev depuis huit ans. Et pour cela, nous lutterons pour la démilitarisation et la dénazification de l'Ukraine". ».

Tv5 Monde, le 24 février 2022

Entre Russie et Ukraine

« Vu de la presse russe : une guerre à l'Ukraine qui ne dit pas son nom

Jeudi 24 février est une date qui restera dans l'histoire. Celle du début de l'offensive des troupes russes en Ukraine. Tout a commencé par la déclaration télévisée du président russe Vladimir Poutine [...].

Dans les médias russes sur Internet, la vidéo de la déclaration de Vladimir Poutine figure en tête. "Les circonstances nous obligent à prendre des mesures décisives et immédiates". Cette citation mise en exergue [...] semble résonner comme une justification ».

Tv5 Monde, le 24 février 2022

Entre Russie et Ukraine

« "Poutine a annoncé une opération militaire spéciale" »

Force est de constater que peu de journaux parlent en Une de leur site d'une guerre, et préfèrent citer le Donbass plutôt que l'Ukraine, reprenant la terminologie du président russe.

"Poutine a annoncé l'entrée de troupes dans le Donbass", titre le journal moscovite *Kommersant*. De même pour le quotidien en ligne *Gazeta.ru* qui suit "l'opération militaire spéciale de la Russie dans le Donbass". Ce quotidien en ligne souligne que "selon les premières informations, des explosions sont entendues à Kiev, Kharkov, Odessa et d'autres grandes villes du pays, elles viennent des unités militaires des forces armées ukrainiennes". ».

Tv5 Monde, le 24 février 2022

Entre Russie et Ukraine

« "Ce n'est pas une guerre" en Ukraine

Pas de doute, la guerre a commencé. Mais pas pour [le politologue] Guevorg Mirzaïan dans les colonnes de l'hebdomadaire *Ekspert*, "En Occident, on décrit déjà ce qui se passe comme *une guerre contre l'Ukraine... Il n'y a pas de guerre*", assure ce professeur [...].

Pour preuve, il s'appuie sur le représentant permanent de la Russie au Conseil de sécurité Vassili Nebenzia qui "a déclaré précisément qu'on ne peut pas parler de guerre mais plutôt d'une opération spéciale. Et dans le fond, il a totalement raison". Premièrement parce que la Russie ne combat pas le peuple ukrainien mais "ceux qui ont pris le pouvoir à Kiev et le confisquent". [...] Ceux qui depuis 8 ans donnent l'ordre de bombarder des villes et des villages des républiques populaires de Donetsk et Lougansk. Et ceux que la Russie maintenant, selon Vladimir Poutine, traduira en justice – sans pour autant "occuper" le territoire de l'Ukraine. ».

Entre Russie et Ukraine

« "Deuxièmement, cette opération spéciale est non seulement militaire, mais aussi politique dont le but n'est visiblement pas de conquérir l'Ukraine mais de tenter de changer les règles du jeu. Des règles qui doivent apporter la paix et la stabilité, du moins en à l'Europe", conclut Guevorg Mirzaïan.

Poutine a déclaré une "opération spéciale" en Ukraine, titre pour sa part le journal indépendant [russe] Novaïa Gazeta, reprenant avec des guillemets le mot utilisé par le président russe. [...] En ce jour funeste, Dmitri Mouratov, le rédacteur en chef de Novaïa Gazeta [...] livre un éditorial d'une gravité exceptionnelle ».

Tv5 Monde, le 24 février 2022

Entre Russie et Ukraine

« "Nous nous sommes tous réunis à la rédaction tôt aujourd'hui.

Nous sommes en deuil. Notre pays, sur ordre du président Poutine, a déclenché une guerre contre l'Ukraine. Et il n'y a personne pour arrêter la guerre. Par conséquent, en plus du chagrin, nous tous éprouvons de la honte.

Le commandant en chef a entre les mains le "bouton nucléaire", comme un porte-clés d'une voiture chère. La prochaine étape est-elle une frappe nucléaire ? Je ne peux pas interpréter autrement les propos de Vladimir Poutine sur l'arme de représailles.

Mais nous publierons ce numéro de Novaïa Gazeta en deux langues – ukrainienne et russe. Parce que nous ne reconnaissons pas l'Ukraine comme un ennemi, et la langue ukrainienne comme la langue de l'ennemi. Et nous ne l'admettrons jamais". ».

Tv5 Monde, le 24 février 2022

Entre Russie et Ukraine

« Ukraine: Vladimir Poutine a employé le mot guerre pour la première fois depuis le début du conflit

Un revirement aussi soudain qu'illégal puisque qu'utiliser ce terme est considéré comme un crime en Russie depuis mars dernier. Une "information mensongère" qui peut être condamnée par 15 ans de prison.

Changement de ton ou erreur de langage ? Le président russe Vladimir Poutine a employé le mot *guerre* pour décrire le conflit en Ukraine face à des journalistes le jeudi 22 décembre. Une première depuis le début de l'invasion russe en février dernier. Jusqu'alors, c'est le terme *opération militaire spéciale* qui prévalait au sein du Kremlin, ou encore *opération de dénazification*.

"Notre objectif n'est pas de continuer à entretenir de manière permanente un conflit militaire, mais au contraire, d'arrêter cette guerre", a déclaré jeudi Vladimir Poutine.

"Nous l'avons fait et nous continuerons à le faire" ».

BFMTV, le 23 décembre 2022

Entre Russie et Ukraine

« Un abus de langage ?

Auprès de CNN, un responsable américain a appelé à ne pas surinterpréter l'emploi de ce terme. Cette source anonyme a indiqué à la chaîne américaine qu'il s'agirait vraisemblablement d'une erreur de langage. La réaction du Kremlin concernant cet événement sera néanmoins scrutée avec attention dans les prochains jours.

Maladresse ou pas, les opposants de Vladimir Poutine n'ont pas manqué de relever le terme, appelant la justice russe à engagé des poursuites contre le dirigeant russe, se basant sur la loi qu'il a lui-même signé.

Le 4 mars dernier, Vladimir Poutine avait entériné un texte législatif punissant d'une peine pouvant aller jusqu'à 15 ans d'emprisonnement les auteurs "d'informations mensongères" sur l'armée. La loi prévoit ainsi que présenter "l'opération spéciale" en Ukraine comme une "guerre" ou une "invasion" constitue un crime ».

Entre Russie et Ukraine

« La justice russe saisie par un opposant

Sur Twitter, Nikita Yuferev, un conseiller municipal de Saint-Pétersbourg qui a dû fuir le pays pour ses positions antiguerre, a indiqué avoir saisi les autorités judiciaires russes pour qu'elles poursuivent Poutine.

"Vladimir Poutine a décrit la guerre comme une guerre. Mais aucun décret n'a été signé pour arrêter l'opération spéciale, et aucune guerre n'a été déclarée. Plusieurs milliers de personnes ont déjà été condamnées pour l'emploi de tel terme concernant la guerre", a-t-il rappelé sur Twitter.

BFMTV, le 23 décembre 2022

Entre Russie et Ukraine – Kiev ou Kyiv ?

Entre Russie et Ukraine – Kiev ou Kyiv ?

« Kiev ou Kyiv ? Le dilemme des médias français

Pour désigner la capitale de l'Ukraine, les médias français utilisent souvent son nom russe, à l'exception de *Libération*, qui vient de décider de privilégier sa version ukrainienne, comme une majorité de journaux anglophones. Une différence qui est loin d'être anodine ».

Le Monde, le 1 mars 2022

Kiev ou Kyiv ?

« C'est une simple voyelle, mais qui fait toute la différence. Alors que les médias français font référence à la capitale ukrainienne sous le nom de *Kiev*, la majorité de leurs homologues anglophones ont adopté depuis longtemps l'orthographe *Kyiv*. Kiev est le nom russe de la ville, Kyiv son nom ukrainien, officiellement adopté en 1995, quatre ans après l'indépendance du pays.

Au détour de son intervention sur le plateau de l'émission *C Politique* [...], Christine Dugoin-Clément, chercheuse à l'Institut d'administration des entreprises de la Sorbonne, spécialiste de la Russie et des Balkans, soulignait l'importance de l'appellation Kyiv pour les Ukrainiens. Pour beaucoup, utiliser ce nom russophone reviendrait à valider la thèse du Kremlin, selon laquelle le territoire actuel de l'Ukraine engloberait des "parties du territoire historique de la Russie", justifiant ainsi l'invasion ».

Le Monde, le 1 mars 2022

Kiev ou Kyiv ?

« Charge symbolique »

"L'Ukraine a demandé officiellement aux ministères des affaires étrangères internationaux d'adopter le nom de *Kyiv*, notamment dans les aéroports", explique-t-elle à *M Le magazine*. "L'Élysée continue de parler de *Kiev*. C'est peut-être tout simplement un effet d'usage".

Et elle cherche de glisser cette comparaison : "La reine d'Angleterre fait de la diplomatie avec les tenues qu'elle porte. Ce sont des petits gestes très fins et très subtils, mais qui envoient des messages forts".

Christine Dugoin-Clément se souvient de débats avec son éditeur, en 2021 [...]. Il craignait que les lecteurs ne comprennent pas l'orthographe *Kyiv*, et elle prit alors le parti d'expliquer en début d'ouvrage le sens que recouvrait cette orthographe ».

Le Monde, le 1 mars 2022

Kiev ou Kyiv ?

« Sur le front du langage et de sa charge symbolique, en particulier pour les noms de villes ou de pays qui tentent de faire valoir leur indépendance vis-à-vis de puissances étrangères ou d'anciennes puissances coloniales, la presse anglo-saxonne a coutume de s'adapter. *Mumbai, Beijing* ou *Chennai* y sont ainsi passés dans le langage courant, alors que les journaux français continuent d'écrire *Bombay, Pékin* et *Madras*, leurs noms occidentaux.

Le site de la *BBC*, qui "favorisait" la dénomination *Kyiv* depuis 2019, l'utilise exclusivement dans ses articles depuis le 29 janvier. Idem pour *CNN, Al-Jazira, The Guardian, The Daily Mail*, le *New York Times, The Independent* ou *The Wall Street Journal*, et l'agence *Associated Press* ».

Le Monde, le 1 mars 2022

Kiev ou Kyiv ?

« [En 2014], suite à la révolution de Maïdan*, qui bouta du pouvoir le président prorusse Viktor Ianoukovitch, des voix s'élevaient en Ukraine pour demander l'utilisation de *Kyiv*.

En 2018, à la suite de l'annexion de la Crimée par la Russie, le ministère ukrainien des affaires étrangères lançait même une campagne médiatique *Kyiv Not Kiev*.

En juin 2019, sous la présidence de Donald Trump, le gouvernement américain passa à son tour officiellement à *Kyiv*, malgré l'amitié entre la Maison Blanche et le Kremlin ».

Le Monde, le 1 mars 2022

*La Révolution de Maidan (également dénommée *Révolution de La Dignité* ou *Révolution de février*) a eu lieu en février 2014. Des affrontements très violents sont éclatés entre les manifestants et les forces de l'État dans la capitale ukrainienne, qui se sont conclus avec la destitution par le Parlement du président élu et au retour à la Constitution de 2004.

Kiev ou Kyiv ?

« En France, les médias ont adopté sans mal les orthographes plus fidèles à la prononciation ukrainienne pour les villes de Lviv et Kharkiv (prononcées *Lvov* et *Kharkov* en russe). Sans doute parce que les noms en question n'étaient pas connus du grand public avant qu'ils ne soient apparus dans les informations ces dernières semaines, contrairement à la capitale.

Mais rares sont pourtant les médias hexagonaux à oser *Kyiv*, à l'image du quotidien *Libération* qui a décidé le 1^{er} mars de l'employer désormais pour se conformer à une "logique politique".

Au sein de la rédaction du *Monde*, la question est actuellement en discussion ».

Le Monde, le 1 mars 2022

Kiev ou Kyiv ?

« Selon l'écrivain franco-russe Dimitri Bortnikov, né à Samara sur la Volga et qui écrit en français depuis 2008, l'utilisation de *Kyiv* est, de fait, "une arme". Lui, lorsqu'il parle russe, demeure fidèle à *Kiev*, et explique l'attachement de la France à cette orthographe par le conservatisme de son pays d'adoption en matière de langue.

"Garder *Kiev* est une manière de ne pas perdre le lien avec la Russie. Par ailleurs, l'Académie française est peuplée de gens qui sont attachés à la tradition et à l'usage. Imaginez-vous Valéry Giscard d'Estaing à la fin de sa vie dire *Kyiv* ? Pourquoi on ne dirait pas *London* à la place de *Londres* ! C'est facile de changer de mot, mais l'amitié entre les peuples passe dans les actes".

Et d'ajouter que ce sont eux "qui prouvent que votre âme est à jour avec celle du peuple ami" ».

Le Monde, le 1 mars 2022

Sitographie

[Deux ans après l'invasion russe, le lourd mais invérifiable bilan humain](#)

[Deux ans de la guerre en Ukraine](#)

[Comment Poutine justifie l'invasion de l'Ukraine](#)

[Guerre en Ukraine](#)

[Guerre en Ukraine : la Russie avait les plans de la contre-offensive ukrainienne](#)

[Guerre entre l'Ukraine et la Russie](#)

[Les cartes de la guerre en Ukraine](#)

[Les Etats-Unis inculpent des oligarques russes](#)

[Kiev ou Kyiv ? Le dilemme des médias français](#)

[Ukraine : la France est-elle menacée ?](#)

[Ukraine : point de situation](#)

[Ukraine: Vladimir Poutine a employé le mot "guerre" pour la première fois](#)

[Vu de la presse russe : une guerre à l'Ukraine qui ne dit pas son nom](#)

La situation entre Israël et Palestine

Entre Israël et Palestine

« Guerre à Gaza : Israël a "plus ou moins" accepté une trêve, la balle "dans le camp du Hamas", selon Washington

Un cessez-le-feu de six semaines serait sur la table, à condition que le Hamas libère des otages "vulnérables", selon un responsable américain. Les États-Unis espèrent toujours un accord avant le début du ramadan.

"Il y a eu des progrès significatifs ces dernières semaines, mais comme toujours, il n'y a pas d'accord tant que tout n'est pas décidé", a ajouté [...] ce haut responsable, qui a requis l'anonymat. "Les Israéliens ont accepté en principe les éléments de l'accord", a-t-il insisté ».

Nouvel Obs, le 3 mars 2024

Entre Israël et Palestine

« De son côté, un haut responsable du Hamas a déclaré ce dimanche 3 mars à l'AFP qu'une trêve dans la bande de Gaza était possible "d'ici 24-48 heures" si Israël acceptait les demandes du mouvement islamiste palestinien. Ces dernières "incluent le retour dans le nord de Gaza des Palestiniens déplacés et une augmentation de l'aide humanitaire", a-t-il précisé, sous couvert d'anonymat, alors que des négociations doivent se tenir ce dimanche au Caire.

Le responsable américain a précisé que la trêve de six semaines était conçue comme une "première phase", avec l'objectif d'arriver à "quelque chose de plus durable", afin en particulier de pouvoir augmenter massivement l'aide humanitaire.

Les Etats-Unis ont procédé pour la première fois samedi à des largages aériens d'aide sur Gaza, a déclaré l'armée américaine ».

Nouvel Obs, le 3 mars 2024

Entre Israël et Palestine

Dossier de *Libération*, nommé *La guerre entre le Hamas et Israël*

« Le 7 octobre, le Hamas a lancé depuis la bande de Gaza une attaque contre Israël par les airs, la terre et la mer. Selon l'AFP, au moins 1 140 Israéliens ont été tués, près de 250 autres enlevés, dont une centaine a depuis été libérée.

Israël a riposté en bombardant Gaza avant d'envoyer ses soldats pour détruire l'organisation islamiste.

Cette campagne, couplée à un blocus total de l'enclave, a entraîné une crise humanitaire majeure pour quelque 2 millions d'habitants dont 30 000 sont morts sous les bombes.

Cette guerre a mis fin au processus de normalisation d'Israël avec plusieurs pays arabes et refait surgir la question palestinienne au premier plan ».

Libération, Dossier thématique

Entre Israël et Palestine

Dossier de *Tv5 Monde*, nommé *La guerre entre Israël et Gaza*

« La guerre entre Israël et Gaza

Le 7 octobre 2023, le Hamas, un mouvement islamiste palestinien au pouvoir à Gaza, a tué environ 1200 personnes dans plusieurs attaques en Israël. En représailles, Israël bombarde la bande de Gaza depuis des mois. Plusieurs dizaines de milliers de Palestiniens ont été tués. Alors que l'aide humanitaire est largement bloquée par Israël, l'ONU craint une famine. Les organisations internationales réclament un cessez-le-feu mais les négociations peinent à aboutir ».

Tv5 Monde, Dossier thématique

Entre Israël et Palestine

Dossier de *L'Express*, nommé Guerre Israël - Hamas

« Le Hamas a attaqué Israël par surprise, le 7 octobre au matin, tirant des milliers de roquettes depuis la bande de Gaza et infiltrant des centaines de combattants en territoire israélien, où il a aussi capturé un nombre important de civils et militaires. La réponse de l'Etat hébreu ne s'est pas fait attendre, avec des frappes intensives sur l'enclave palestinienne, puis des offensives terrestres avec des chars. Il s'agit de l'escalade la plus meurtrière dans le conflit israélo-palestinien depuis des décennies. Des centaines de personnes sont mortes dans les deux camps, et des milliers ont été blessées ».

L'Express, Dossier thématique

Entre Israël et Palestine

« Guerre à Gaza. Au Caire, la trêve entre le Hamas et Israël se fait attendre »

Libération, le 3 mars 2024

« Guerre dans la bande de Gaza : "le Hamas n'est pas intéressé" par un accord sur la libération d'otages, selon un membre du Cabinet de guerre israélien »

Franceinfo, le 3 mars 2024

« Guerre Israël-Hamas : Une demande de trêve qui avance malgré le sort inconnu des otages ».

20 minutes, le 4 mars 2024

« Guerre Hamas-Israël : l'État hébreu rappelle son ambassadeur auprès de l'ONU »

Le Figaro, le 4 mars 2024

Entre Israël et Palestine

« Oublier Netanyahu, l'enjeu politique numéro un de l'après-guerre en Israël.

Après bientôt cinq mois de conflit à Gaza, le Premier ministre israélien, qui jette l'anathème sur la solution à deux États, ne propose qu'un futur aux allures de passé, avec l'échec et la tragédie au bout du chemin ».

Nouvel Obs, le 27 février 2024

« Conflit Israélo-Palestinien : qu'est-ce que la solution à deux États ?

Israël et Palestine se disputent depuis 1947 leurs frontières. Avec le début d'une nouvelle guerre depuis les attentats du 7 octobre perpétrés par le Hamas, la solution d'une division du territoire en deux États indépendants refait surface ».

Tv5 Monde, le 3 mars 2024

« Quelle est l'origine du conflit israélo-palestinien ?

L'offensive du Hamas menée contre Israël le 7 octobre 2023 marque le début d'un nouveau cycle de violences dans le conflit israélo-palestinien ».

Europe 1, le 10 novembre 2023

Entre Israël et Palestine

Pour approfondir



« [Israël-Palestine : un siècle de conflit en cartes et dates-clés](#) »

La guerre déclenchée le 7 octobre par le Hamas contre Israël n'est que le dernier épisode sanglant d'un siècle d'affrontements dans la région »

Le Monde, le 10 novembre 2023

Entre Israël et Palestine

« Recoloniser Gaza, le rêve plus si fou de certains Israéliens

Guerre Israël-Hamas. Défendue par la frange la plus radicale de l'Etat hébreu, l'idée d'un retour des colonies dans la bande de Gaza fait son chemin dans la société israélienne »

L'Express, le 1 mars 2024

« En pleine guerre contre Gaza, Israël relance la colonisation en Cisjordanie

La colonisation israélienne en Cisjordanie se poursuit de plus belle, avec le feu vert donné à la construction de 3.500 logements dans deux nouvelles colonies, malgré un durcissement très net des critiques américaines »

Les Echos, le 4 mars 2024

« Guerre Israël-Hamas : pendant que le conflit fait rage à Gaza, la colonisation s'emballe en Cisjordanie »

Le Monde, le 10 février 2024

Entre Israël et Palestine

« Gaza : devant la Cour internationale de justice, le Nicaragua accuse l'Allemagne de faciliter un "génocide"

Le Nicaragua avance, selon la CIJ [Court Internationale de Justice], qu'il existe "un risque reconnu de génocide du peuple palestinien et, avant tout, de la population de la bande de Gaza". »

Le Monde, le 2 mars 2024

« Lula compare la guerre à Gaza avec la Shoah : des pays latinos lui emboîtent le pas
Conflit au Proche-Orient. Les présidents de la Colombie et de la Bolivie, deux pays voisins du Brésil, ont exprimé leur soutien à Lula, accusant à leur tour Israël de "génocide" ».

L'Express, le 21 février 2024

« Bande de Gaza : "Aujourd'hui, le risque de génocide n'est plus une opinion"

La Cour internationale de justice appelle Israël à faire tout son possible pour empêcher tout acte de "génocide" contre le peuple palestinien et à laisser entrer l'aide humanitaire dans la bande de Gaza »

Tv5 Monde, le 28 janvier 2024

Entre Israël et Palestine

« La communauté internationale tente de dissuader Israël d'une attaque sur Rafah
Selon le « Washington Post », l'administration Biden et plusieurs pays arabes alliés des Etats-Unis travaillent à un plan global destiné à établir une paix israélo-palestinienne durable. Joe Biden et Benyamin Netanyahou se sont à nouveau parlé au téléphone ».

Les Echos, le 16 février 2024

« Proche-Orient : Israël et Palestine, quelle paix ?

La guerre déclenchée en octobre 2023 par l'attaque du mouvement islamiste palestinien Hamas et les représailles israéliennes sur la bande de Gaza a prouvé de façon toujours plus violente l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix entre Israël et Palestine. Un cessez-le-feu peut-il être déclaré ? »

Tv5 Monde, Dossier thématique

Entre Israël et Palestine

« Le conflit Israël-Hamas s'invite dans les tribunaux français : de plus en plus de procédures pour "apologie du terrorisme"

Depuis les attaques du 7 octobre 2023 en Israël, la justice française a été saisie de nombreux dossiers, dont certains finissent devant les tribunaux. Des voix s'indignent que des débats politiques soient ainsi tranchés par des magistrats.

Mardi 20 février en début d'après-midi, le tribunal correctionnel de Grenoble a débattu d'une question aussi rhétorique qu'essentielle : peut-on qualifier publiquement les événements du 7 octobre en Israël d'actes de résistance et non de terrorisme sans encourir une condamnation devant un tribunal français ?

Mohamed Makni, 73 ans, retraité et élu municipal [...] dans la banlieue de Grenoble, a comparu devant une juge et deux assesseures et a dû s'expliquer d'un statut posté sur le groupe Facebook des Franco-Tunisiens de Grenoble, le 11 octobre 2023 : "Ils [les Occidentaux] s'empressent de qualifier de terroriste ce qui, à nos yeux, est un acte de résistance évident", avait-il écrit. »

Entre Israël et Palestine

Les mots de la Guerre

Entre Israël et Palestine

« Israël-bande de Gaza : les mots de la guerre

"Crime de guerre", "terrorisme", "génocide"... Depuis l'attaque du Hamas en Israël et le début de l'offensive d'Israël dans la Bande de Gaza, le 7 octobre dernier, ces mots saturent l'actualité. Des termes lourds de sens qui sont employés parfois de façon abusive dans le débat public généré par le conflit. [...]

Le 7 octobre dernier, le Hamas lançait une opération d'une violence sans précédent contre Israël. En franchissant le mur qui sépare Israël de la bande de Gaza puis en tuant plus de 1400 personnes et en faisant près de 230 otages, le Hamas s'est attiré les foudres d'Israël, qui a déclenché une riposte d'une ampleur inédite contre l'enclave palestinienne ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine

« Israël-bande de Gaza : les mots de la guerre

Une offensive que le monde entier s'empresse de commenter. Les accusations fusent et les partisans des deux bords assurent que l'autre partie est coupable du pire. En France, la gauche, sommée de qualifier le Hamas de "terroriste", dénonce un "nettoyage ethnique" en cours à Gaza, tandis que la ministre des Affaires étrangères Catherine Colonna considère que les attaques du Hamas s'apparentent à des "crimes contre l'humanité".

Les pays arabes, largement mobilisés pour la cause palestinienne, pointent du doigt Israël qui se rendrait coupable selon eux de "crimes de guerre", le président turc [...] Erdogan évoquant un "génocide" après une frappe ayant détruit un hôpital dans la bande de Gaza ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« Crime de guerre »

La notion de crime de guerre a toujours existé mais elle a été définie juridiquement à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle par plusieurs conventions des Nations Unies et des protocoles additionnels, adoptés entre 1899 et 1977.

Il n'y a donc pas de texte de droit international unique codifiant à lui seul les crimes de guerre, mais ils sont considérés comme relevant du droit coutumier. Le droit coutumier se fonde, comme son nom l'indique, sur un ensemble de coutumes, d'usages, suivis par un groupe social. Employé par les Nations Unies, la notion de droit coutumier sous-entend qu'une règle s'applique à tous les États, qu'ils aient ratifié les conventions de l'ONU ou non.

Ainsi, selon l'ONU les crimes de guerres sont "des violations du droit international humanitaire", qui ont toujours lieu lors d'un conflit armé, international ou non ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« Ces violations regroupent un vaste ensemble d'actes interdits parmi lesquels le meurtre, la torture, la prise d'otage, l'usage de poison ou d'armes empoisonnées, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile, la conscription forcée, notamment de mineurs de moins de 15 ans, la déportation et les violences sexuelles.

Pour être caractérisés comme des crimes de guerre, ces actes doivent regrouper deux éléments importants : l'aspect contextuel d'abord, puisque ces crimes doivent avoir été commis dans le cadre d'un conflit armé international ou non, et l'aspect psychologique. En effet il faut prouver "l'intention et la connaissance, tant en ce qui concerne l'acte lui-même que l'élément contextuel" pour attribuer la qualification de crime de guerre ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« Crime contre l'humanité »

Les crimes contre l'humanité sont définis en 1998 par le Statut de Rome, qui crée la Cour pénale internationale (CPI). Comme les crimes de guerre, ils relèvent du droit coutumier et sont donc interdits y compris pour les pays qui ne reconnaissent pas l'autorité de la CPI.

Les crimes contre l'humanité sont définis comme "des actes commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque". Contrairement aux crimes de guerre, ils peuvent survenir dans un contexte pacifique ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« La liste des actes pouvant constituer des crimes contre l'humanité comprend le meurtre, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation ou le transfert forcé de population, l'emprisonnement, la torture, les violences sexuelles, la persécution, les disparitions forcées de personnes, le crime d'apartheid et "d'autres actes inhumains causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale".

Pour être constitutifs de crimes contre l'humanité, ces actes (et seulement ces actes) doivent être accompagnés de deux autres éléments. Ils doivent avoir été "commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile", (c'est l'élément contextuel) et "en connaissance de cette attaque". ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine — Les mots de la guerre

« Ce dernier aspect, appelé élément psychologique, rejoint l'aspect contextuel dans le sens où les crimes contre l'humanité impliquent soit une violence à grande échelle, qu'il s'agisse du nombre de victimes ou de l'importance de la zone géographique, soit une forme de violence méthodique, c'est-à-dire systématique. Les actes de violence aléatoires, accidentels ou isolés ne peuvent donc pas être qualifiés de crime contre l'humanité ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« Crime de génocide »

Le terme de génocide est utilisé pour la première fois en 1944 par un avocat polonais, Raphaël Lemkin, pour qualifier les politiques nazies d'extermination des Juifs.

Le crime de génocide peut constituer un crime contre l'humanité, mais il a été érigé en crime autonome dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide des Nations Unies de 1948. Le crime de génocide peut être commis dans le contexte d'un conflit armé, (international ou non), mais également en temps de paix, même si c'est plus rare.

Selon la définition de l'ONU, on peut parler de génocide pour certains actes "commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux" ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« Ces actes comprennent le meurtre de membres du groupe, les atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, les mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe, et le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Là aussi, pour qualifier le génocide, il faut un aspect matériel (c'est-à-dire la commission d'un des actes listés ci-dessus, envers un groupe bien précis) et un élément psychologique : "l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel". Cet aspect est de loin le plus difficile à prouver, or "c'est cette intention spéciale qui rend le crime de génocide si particulier" précise l'ONU. Enfin à cette intention doit s'associer un plan ou une politique voulue par un État ou une organisation ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« Nettoyage ethnique »

Le terme de nettoyage ethnique ne relève pas du droit international. Ce terme est apparu pour la première fois dans les travaux d'une commission d'experts des Nations Unies chargée d'examiner les violations du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie dans les années 90. Ils définissent le nettoyage ethnique comme "le fait de rendre une zone ethniquement homogène en utilisant la force ou l'intimidation pour faire disparaître de la zone en question des personnes appartenant à des groupes déterminés".

Le nettoyage ethnique relève aussi d'une "politique délibérée conçue par un groupe ethnique ou religieux visant à faire disparaître, par le recours à la violence et à la terreur, des populations civiles appartenant à une communauté ethnique ou religieuse distincte de certaines zones géographiques" ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« Aux yeux de la Commission ayant mis au point le concept, le nettoyage ethnique peut constituer un crime contre l'humanité, voire relever de la convention sur le génocide. Mais il ne s'agit que de l'avis d'une Commission, et aucune résolution ni aucun texte de loi n'est depuis venu conforter l'existence de cette notion dans le droit international ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« Terrorisme »

Le mot de terrorisme n'a, à ce jour, pas de définition précise en droit international et "reste chargé de connotations politiques et idéologiques" rappelle l'ONG Médecins sans frontières dans son dictionnaire pratique du droit humanitaire.

Les Nations Unies proposent une première définition du terrorisme en 1999, qui sera affinée en 2004. Dans cette définition, le terrorisme est décrit comme "tout acte [...] commis dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves à des civils ou à des non-combattants, qui a pour objet, par sa nature ou son contexte, d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire ". ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« En 2002, l'Union européenne propose elle aussi une définition, beaucoup plus précise, puisqu'elle détaille de façon exhaustive les actes constitutifs du terrorisme. Selon cette définition, sont considérés comme du terrorisme "les actes intentionnels qui, par leur nature ou leur contexte, peuvent porter gravement atteinte à un pays ou à une organisation internationale".

Ils doivent être commis dans le but d'intimider une population, de contraindre des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, ou de gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou une organisation internationale ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Entre Israël et Palestine – Les mots de la guerre

« La liste des actes entrant dans cette définition européenne est longue et comprend les atteintes graves à l'intégrité physique d'une personne et celles pouvant entraîner la mort, l'enlèvement ou la prise d'otage, les destructions massives de biens publics ou gouvernementaux mais aussi attaques envers les systèmes informatiques, les actes de piraterie ou encore la perturbation ou l'interruption de l'approvisionnement en eau, en électricité ou toute autre ressource naturelle fondamentale ayant pour effet de mettre en danger des vies humaines.

Cette définition ne s'applique toutefois pas aux actes des forces armées en période de conflit ou dans le cadre de leurs fonctions officielles ».

Tv5Monde, le 2 novembre 2023

Sitographie

[Conflit Israélo-Palestinien : qu'est-ce que la solution à deux États ?](#)

[Gaza : devant la Cour internationale de justice, le Nicaragua accuse l'Allemagne](#)

[Guerre à Gaza : Israël a « plus ou moins » accepté une trêve](#)

[Guerre à Gaza. Au Caire, la trêve entre le Hamas et Israël se fait attendre](#)

[Guerre dans la bande de Gaza : "le Hamas n'est pas intéressé" par un accord](#)

[Guerre Israël - Hamas](#)

[Guerre Israël-Hamas : vers une trêve à Gaza d'ici vingt-quatre à quarante-huit heures ?](#)

[Israël-bande de Gaza : les mots de la guerre](#)

[Israël-Palestine : les mots de la guerre](#)

Sitographie

[Israël-Palestine : un siècle de conflit en cartes et dates-clés](#)

[La communauté internationale tente de dissuader Israël d'une attaque sur Rafah](#)

[La guerre entre Israël et Gaza](#)

[Le conflit Israël-Hamas s'invite dans les tribunaux français](#)

[La guerre entre le Hamas et Israël](#)

[Lula compare la guerre à Gaza avec la Shoah](#)

[Oublier Netanyahu, l'enjeu politique numéro un de l'après-guerre en Israël](#)

[Quelle est l'origine du conflit israélo-palestinien ?](#)

[Recoloniser Gaza, le rêve plus si fou de certains Israéliens](#)

L'IVG dans la Constitution française

L'IVG dans la Constitution

« L'inscription de l'IVG dans la Constitution, un message envoyé à "toutes les femmes du monde"

Par 780 voix pour contre 72, les parlementaires réunis en Congrès à Versailles, lundi 4 mars, ont adopté la révision constitutionnelle visant à protéger la liberté d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. Une cérémonie ouverte aux Français officialisera cette inscription le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes ».

Le Monde, le 5 mars 2024

Regarder la vidéo <https://youtu.be/Xf74eGQbVKU>

L'IVG dans la Constitution



L'IVG dans la Constitution

« "La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse [IVG]" : c'est la formulation qui sera désormais inscrite à l'article 34 de la Constitution. Avec 780 voix contre 72, les parlementaires, réunis en Congrès à Versailles, lundi 4 mars, ont largement rempli la condition des trois cinquièmes des suffrages exprimés nécessaire à l'adoption de toute révision constitutionnelle.

A l'annonce des résultats par la présidente (*Renaissance*) du Congrès, Yaël Braun-Pivet, l'exultation des parlementaires était à la hauteur de la portée historique et symbolique d'un tel vote. "Fierté française, message universel", s'est félicité, sur X, le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, peu après le vote positif des députés et des sénateurs. La France devient ainsi le premier pays au monde à inscrire formellement l'IVG dans sa Constitution ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Ce scrutin est l'aboutissement d'un processus parlementaire de dix-huit mois au cours duquel de nombreux élus, relais des associations féministes, ont redoublé d'engagement pour défendre l'inscription dans la Loi fondamentale de la liberté des femmes à disposer de leur corps.

Et, pour la première fois de l'histoire, une femme, en l'occurrence la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, présidait une réunion du Congrès, de surcroît pour une révision constitutionnelle intervenant près de cinquante ans après le vote de la Loi Veil, qui avait à l'époque légalisé le recours à l'IVG. Ce que n'a pas manqué de souligner Mme Braun-Pivet, s'adressant "aux femmes du monde" : "Nous disons que nous les soutiendrons et que nous serons toujours à leurs côtés".

Dans l'hémicycle de la salle du Congrès, l'ambiance est solennelle au démarrage de la séance, à 15 h 30. Les parlementaires placés par ordre alphabétique et non plus par appartenance à leur groupe politique s'inscrivent dans cette scénographie de la concorde nationale qu'incarne la réunion de cette assemblée ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Dans une adresse d'une dizaine de minutes, le premier ministre, Gabriel Attal, a rappelé les parcours de l'avocate Gisèle Halimi, de Simone Veil et leur combat pour la légalisation de l'avortement, avant de proclamer sa "détermination" à "agir pour la cause de l'égalité". "Combien de congrès du Parlement firent naître une telle unité ? Combien de congrès du Parlement firent naître une telle émotion ?

Combien de congrès du Parlement permirent l'inscription d'un droit essentiel pour les femmes ? Combien de congrès furent le théâtre, non de joutes politiques, politiciennes, mais d'unité, de gratitude et de l'écriture d'un destin commun ?", a lancé le chef du gouvernement sous le regard des anciennes ministres à l'égalité femmes-hommes ou aux droits des femmes Isabelle Lonvis-Rome, Elisabeth Moreno ou Najat Vallaud-Belkacem, présentes pour cette séance singulière ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« "Quelle victoire ! Quel bonheur ! Quelle fierté !"

La majeure partie du gouvernement, des membres de cabinets ministériels et des collaborateurs parlementaires se sont massés pour suivre les interventions à la tribune du Congrès. Plus marquante encore, la présence dans les tribunes centrales de représentantes d'associations œuvrant pour les droits des femmes et de militantes féministes, à l'instar de la présidente du Planning familial, Sarah Durocher, auxquelles ont rendu hommage la plupart des orateurs des groupes parlementaires. [...]

Plusieurs élues de gauche, à la manœuvre dans ce combat parlementaire, ont pris tour à tour la parole pour saluer un "tournant historique". "Quelle victoire ! Quel bonheur ! Quelle fierté !", a déclaré la sénatrice socialiste du Val-de-Marne Laurence Rossignol, sous les applaudissements de l'Hémicycle. "Ce 4 mars 2024, la France renoue avec sa vocation de phare des droits humains", a déclaré Mathilde Panot, présidente du groupe La France insoumise à l'Assemblée nationale ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Dans l'Hémicycle, les applaudissements presque spontanés ont stoppé net dès que l'oratrice du Rassemblement national, Hélène Laporte, est apparue à la tribune. "Nombre d'entre nous approuveront ce texte, rappelant ainsi clairement à qui, de bonne foi, craindrait le contraire, qu'en aucun cas il ne serait envisageable de revenir sur cette liberté", a avancé la députée du Lot-et-Garonne sous les huées de l'auditoire, profitant au passage pour mentionner "l'islamisme" parmi les "menaces réelles pour les droits des femmes". ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Divisions à droite »

De son côté, la droite a tenté de dissiper son malaise par rapport à la constitutionnalisation du droit à l'IVG. S'il avait regretté, lors des débats parlementaires, que la formulation retenue par le gouvernement crée "un droit opposable, sans limites", le président du groupe *Les Républicains* (LR) à l'Assemblée nationale, Olivier Marleix, a pris soin de ne pas se trouver à contre-courant.

Evoquant la Pologne, la Hongrie et les Etats-Unis, où les entraves au droit à l'avortement sont désormais systémiques, il a estimé que "ces menaces ne peuvent pas nous laisser indifférents et, même si ce risque est lointain, nous acceptons de le voir en face. (...) Quoiqu'il en soit, ce vote, nous le devons à la liberté des femmes". Ce qui n'a pas empêché son homologue du Palais du Luxembourg, Bruno Retailleau [président de groupe LR au Sénat], de voter contre la révision constitutionnelle, ou le président (LR) du Sénat, Gérard Larcher, de s'abstenir, lui qui avait déjà fait part de son opposition au texte du gouvernement ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Peu après le vote, Emmanuel Macron a annoncé que le texte sera officiellement inscrit dans la Constitution vendredi 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, lors d'une cérémonie de scellement pour la première fois ouverte au public, au ministère de la justice.

Après celui du Congrès, c'est le sceau de la Chancellerie qui sera apposé, pour entériner ce choix politique historique de faire entrer l'IVG dans la Constitution, soit la vingt-cinquième révision constitutionnelle depuis 1958 ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« La formulation adoptée par le Congrès, qui fait entrer dans la Constitution "la liberté" des femmes à avorter et non "le droit à l'avortement" comme le souhaitaient les organisations féministes, est un texte de compromis. "Nous savons très bien que dans ces termes-là la loi n'est pas garantie, elle peut être régressive à l'occasion d'un changement politique comme en Pologne", souligne Danielle Gaudry.

Les militantes restent donc mobilisées pour continuer à défendre un meilleur accès des femmes à l'IVG [...]. "La prochaine étape, c'est d'inscrire l'IVG dans la charte des droits fondamentaux", afin de sanctuariser ce droit au niveau européen, explique Violaine Lucas [la présidente de l'association *Choisir la cause des femmes*, fondée par Gisèle Halimi]. Et de célébrer une nouvelle date historique dans l'histoire de l'avortement ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« IVG dans la Constitution : du texte de LFI au "souhait" de Macron, un parcours de dix-huit mois au Parlement

Lundi, à partir de 15h30, les parlementaires se réunissent en Congrès à Versailles pour faire de la France le premier pays au monde à inscrire dans sa Constitution l'interruption volontaire de grossesse »

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Lundi 4 mars, dès 15h30, les 925 députés et sénateurs sont conviés par le président de la République, Emmanuel Macron – en vertu de l'article 89 de la Constitution – pour une réunion du Congrès visant à inscrire le droit à l'avortement à l'article 34 de la Loi fondamentale. "La liberté garantie de la femme d'avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse [IVG]" : tel est l'énoncé sur lequel les parlementaires doivent se prononcer lors d'un ultime scrutin.

Pour cela, trois cinquièmes des suffrages exprimés sont nécessaires pour avaliser cette modification. Une formalité au vu du vote massif des parlementaires lors des précédents votes, à l'Assemblée nationale, le 30 janvier, puis au Sénat, le 28 février »

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Il aura fallu dix-huit mois au pouvoir législatif pour réussir à imposer sa volonté de réviser la Constitution face à un exécutif frileux. [..]

Le contexte a aidé. A l'été 2022, la Cour suprême des Etats-Unis abroge l'arrêt Roe vs Wade, qui protégeait l'accès à l'avortement dans le pays. "Un électrochoc, insiste Laurence Rossignol, sénatrice (socialiste) du Val-de-Marne. A partir de là, le combat pour la constitutionnalisation de l'IVG est sorti des cercles confidentiels des militantes féministes". Un événement qui a conféré force et légitimité aux parlementaires pour mieux protéger les droits des femmes à disposer de leur corps, face aux exemples de régression américain, hongrois ou encore polonais ».

Le Monde, le 5 mars 2024

Roe vs. Wade → arrêt de la Cour suprême des États-Unis, qui date de 1973 et qui protégeait les femmes souhaitant interrompre une grossesse

L'IVG dans la Constitution

« Dans le sillage de la décision de la Cour suprême américaine, six propositions de loi pour constitutionnaliser le droit à l'IVG sont déposées au Parlement.

Après s'être assurée de l'accord du chef de l'Etat, Aurore Bergé, alors présidente du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale, est la première à déposer un texte, le 25 juin 2022, pour créer un nouvel article dans la Constitution, où "nul ne peut être privé du droit à l'IVG".

Cette annonce unilatérale crispe une partie des élus du MoDem et du parti Horizons, mais reçoit très vite le soutien de la Première ministre, Elisabeth Borne, et du Garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti. "Je me souviens des commentaires au tout début, quand je dépose le texte. Honnêtement, personne ne croit qu'on ira au bout", se remémore Mme Bergé, aujourd'hui Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« A gauche, les initiatives foisonnent aussi. Le groupe communiste au Sénat dépose un texte défendu en 2017 par l'élue du Val-de-Marne, Laurence Cohen ; de même pour les socialistes du Palais du Luxembourg. Hasard du calendrier parlementaire, Mélanie Vogel, sénatrice (écologiste) des Français de l'étranger, rédige une proposition de loi, débattue dès le 19 octobre 2022 au Sénat. Le texte est rejeté à seulement... dix-sept voix d'écart. Un espoir se lève parmi les élues, en particulier les femmes parlementaires, qui se retrouvent en première ligne dans la bataille législative.

Du côté de l'exécutif, la prudence est de mise. Emmanuel Macron ne souhaite pas subir un énième revers sur le terrain constitutionnel après deux échecs cuisants, sur sa réforme des institutions, en 2018, puis sur la préservation de l'environnement, en 2021 ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Le 24 novembre 2022, c'est au tour de l'Assemblée nationale de s'emparer du dossier. La présidente du groupe Insoumis, Mathilde Panot, profite d'un calendrier qui lui est favorable pour défendre la constitutionnalisation de l'IVG et de la contraception, lors de la niche parlementaire de son groupe.

Cette séance électrique aboutit à un premier compromis sur lequel se rejoignent la gauche et le camp présidentiel. Ainsi, "la loi devra garantir l'effectivité et l'égal accès au droit" à l'IVG. Pour la première fois, le Palais-Bourbon* se prononce en faveur du droit à l'IVG dans la Constitution. Souhaitant faire prospérer le processus parlementaire, Mme Bergé annonce alors retirer son texte qui devait être débattu trois jours après ».

Le Monde, le 5 mars 2024

*Siège de l'Assemblée nationale

L'IVG dans la Constitution

« Les votes sans précédent ne s'arrêtent pas là. Le 1^{er} février 2023, le Sénat est appelé à se prononcer sur la proposition de loi constitutionnelle de Mme Panot, votée à l'Assemblée. Contre toute attente, un amendement du sénateur (LR) de la Manche, Philippe Bas, ancien collaborateur de Simone Veil, permet l'adoption du texte. Le "droit" de recourir à une IVG devient la "liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse".

Même si la formulation proposée par M. Bas est beaucoup moins ambitieuse que celle de l'Assemblée nationale, un tournant vient de s'opérer. Une proposition constitutionnelle pour consacrer l'IVG dans la Loi fondamentale peut être adoptée si les députés votent à leur tour dans les termes identiques à ceux du Sénat, ce qui contraindrait alors le chef de l'Etat à soumettre cette révision constitutionnelle par référendum, étant donné qu'il s'agit d'une initiative parlementaire et non gouvernementale ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Début février 2023, c'est donc la perspective d'un référendum jugé hautement risqué qui pousse l'Elysée à sortir de sa réserve. Le conseiller chargé des questions institutionnelles, Eric Thiers, est missionné par le chef de l'Etat, afin de trouver une rédaction susceptible de faire aboutir un projet de loi constitutionnelle. Une manière d'épargner à l'exécutif un débat où les anti-IVG, pourtant minoritaires, auraient eu une tribune aussi importante que les soutiens au projet de révision constitutionnelle.

Main dans la main avec Mme Bergé, M. Thiers propose au président de la République, deux jours après le vote au Sénat, la formule qui sera retenue un an plus tard pour le texte présenté par le gouvernement : "La liberté garantie de la femme de recourir à l'interruption volontaire de grossesse". Un compromis suffisamment proche de la formulation du Sénat, mais plus contraignant sur le plan juridique ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« M. Thiers rédige d'ailleurs une note à M. Macron, dans laquelle il anticipe déjà – en cas de vote conforme de l'Assemblée nationale et du Sénat – la tenue d'un Congrès, le lundi 4 mars 2024, pour promulguer le texte, le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes.

Lors d'un hommage rendu à l'avocate Gisèle Halimi, le 8 mars 2023, Emmanuel Macron répond enfin au vote de l'Assemblée et du Sénat, promettant de "changer notre Constitution, afin d'y graver la liberté des femmes à recourir à l'IVG", mais sans préciser le calendrier ni le périmètre de la réforme constitutionnelle.

Les mois passent, et, chez les parlementaires de gauche à la manœuvre sur le dossier, l'incompréhension prédomine. "A un moment donné, il s'agit d'écrire une phrase. S'il leur faut un an, c'est qu'il n'y a pas de volonté", déplore Mme Vogel ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« A chacune de ses rencontres avec Mme Borne, la locataire de Matignon, Mme Panot demande que le gouvernement dépose lui-même un projet de loi pour éviter un référendum sur l'IVG. La première ministre élude. "Dès juillet 2022, on a offert sur un plateau en or à Emmanuel Macron le fait d'être le premier président au monde à inscrire le droit à l'avortement dans sa Constitution, et il n'a pas voulu s'en saisir plus tôt", regrette la députée (La France insoumise) du Val-de-Marne.

Le chef de l'Etat et son conseiller [...] cherchent alors à gagner du temps. La décision est prise de laisser passer les élections sénatoriales de septembre 2023, pour ne pas braquer le président (LR) du Sénat, Gérard Larcher, et le président de la droite sénatoriale, Bruno Retailleau, tous deux opposés à la révision constitutionnelle ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« A la rentrée de septembre 2023, Mmes Panot, Vogel et Rossignol dînent ensemble. Toutes les trois estiment qu'il est temps de répondre à l'attente nourrie par les militantes féministes et les associations de défense des droits des femmes, quitte à s'engager dans une campagne référendaire. [...] Mme Panot annonce qu'elle reprendra dans la niche de son groupe, prévue le 30 novembre 2023 à l'Assemblée, le texte adopté au Sénat grâce à M. Bas. La pression sur l'exécutif est maximale.

Le 4 octobre, lors de son discours pour les 65 ans de la Constitution de la Ve République, M. Macron précise ses intentions et promet entre les lignes la présentation d'un projet de loi constitutionnelle pour l'IVG : "J'ai exprimé mon souhait, le 8 mars dernier, que nous puissions trouver un texte accordant les points de vue entre l'Assemblée nationale et le Sénat, et permettant de convoquer un Congrès à Versailles". L'Elysée veut encore maîtriser le tempo de la révision constitutionnelle ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Le 28 octobre, *La Tribune Dimanche* révèle que le dépôt du projet de loi auprès du Conseil d'Etat a eu lieu avant que M. Macron ne l'annonce sur les réseaux sociaux, le lendemain. [...]

Eric Thiers multiplie les entrevues avec des figures-clés du Sénat : le président (LR) de la commission des lois, François-Noël Buffet, le président du groupe centriste, Hervé Marseille, et la présidente centriste de la délégation aux droits des femmes, Dominique Vérien. Ce sont des agents facilitateurs pour le compromis espéré par l'exécutif avec la chambre des collectivités locales.

Philippe Bas est aussi informé de la rédaction retenue par le gouvernement dans le texte présenté en conseil des ministres, le 12 décembre. L'objectif est toujours de réunir le Congrès le 4 mars, pour une promulgation de la révision constitutionnelle le 8 mars. Lorsque Aurore Bergé évoque, à la mi-décembre, un tel calendrier sur *Sud Radio*, les sénateurs y voient un mépris pour leurs délibérations, et une partie de la majorité sénatoriale en profite pour se raidir ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« A l'Assemblée nationale, le texte du gouvernement recueille 493 voix fin janvier, avec l'appui du rapporteur (*Renaissance*) du texte, Guillaume Gouffier Valente. De quoi donner de l'élan pour plier les débats au Sénat. Optimiste quant à l'obtention d'une majorité dans chaque chambre, le Garde des Sceaux s'investit dans les discussions parlementaires, multiplie les contacts avec les élus de tous les bords [...].

Jusqu'à la dernière minute, l'incertitude plane quant à l'adoption du projet de révision dans les mêmes termes qu'à l'Assemblée, d'autant plus que la droite sénatoriale tente, par l'intermédiaire de M. Bas, de faire adopter un nouvel amendement. Sans succès.

[...] Le 28 février, sous la pression de l'opinion largement favorable et de parlementaires très volontaristes, le Sénat votera le texte à 267 voix pour ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« Un résultat au-delà de toutes les estimations. "Ce vote est historique, salue M. Dupond-Moretti. Nous serons le premier pays au monde à inscrire dans la Constitution cette liberté pour les femmes de disposer de leur corps".

Aux yeux des observateurs de la vie politique et institutionnelle, ce moment parlementaire est particulièrement remarquable, comme le souligne Marie-Anne Cohendet, professeure de droit constitutionnel à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, spécialiste des institutions de la V^e République : "Dans cette période de défiance vis-à-vis de toutes les autorités, voir que c'est la volonté du peuple qui a déterminé les gouvernants à adopter une révision de la Constitution, pour laquelle ils n'étaient pas très motivés au départ, et voir que tous les partis politiques, au-delà de leurs clivages, vont réussir à adopter une réforme qui est massivement voulue par l'opinion, c'est extrêmement salubre pour la démocratie". ».

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

Voir le reel du *Monde* sur l'histoire de l'IVG en France

<https://www.instagram.com/reel/C4Kzq1vNzqd/>

L'IVG dans la Constitution

« IVG : les dates-clés depuis la loi Veil

17 janvier 1975 → La loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est promulguée pour cinq ans. Ses dispositions deviendront définitives avec le vote de la loi, le 31 décembre 1979

31 décembre 1982 → La loi Roudy instaure le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale

27 janvier 1993 → La loi Neiertz crée le délit d'entrave à l'IVG et dépénalise "l'autoavortement"

4 juillet 2001 → La loi Aubry-Guigou allonge le délai légal de 10 à 12 semaines de grossesse et assouplit les conditions d'accès aux contraceptifs et à l'IVG pour les mineures »

L'IVG dans la Constitution

« 17 décembre 2012 → L'IVG est prise en charge à 100 % par l'Assurance-maladie

4 août 2014 → Suppression de la notion de détresse des conditions de recours à l'IVG

26 janvier 2016 → Les sages-femmes peuvent réaliser les IVG médicamenteuses ; le délai de réflexion de sept jours est supprimé

2 mars 2022 → La loi Gaillot allonge le délai légal de l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse et autorise les sages-femmes à pratiquer des IVG instrumentales en établissement de santé »

Le Monde, le 5 mars 2024

L'IVG dans la Constitution

« IVG dans la Constitution : "liberté" ou "droit", qu'est-ce que cela peut changer ?

Le Sénat a voté l'inscription dans la Constitution de "la liberté" de recourir à l'avortement. L'Assemblée nationale entendait, elle, en garantir le "droit". La constitutionnaliste Anne Levade explique [...] les implications juridiques de ces formulations »

Le Monde, le 2 février 2023

Dans la nouvelle version de l'article 34 de la Constitution on lit « La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ».

L'IVG dans la Constitution

« Si les deux chambres du Parlement ont adopté ce texte, les versions retenues par chacune divergent. Après de longues négociations, les députés avaient finalement voté la formulation suivante : "La loi garantit l'effectivité et l'égal accès au droit à l'interruption volontaire de grossesse". [...]

Par le biais d'un amendement déposé par le sénateur de la Manche, Philippe Bas (Les Républicains), les élus du Palais du Luxembourg ont voté une version largement remaniée, en adoptant la formulation suivante : "La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse". [...] Un changement sémantique, mais aussi juridique et politique, vivement critiqué sur les bancs de la gauche et par les associations féministes.

Anne Levade [...], professeure de droit public et présidente de l'association française de droit constitutionnel, [...] explique ce qu'impliquent, sur le plan du droit, ces formulations différentes ».

Le Monde, le 2 février 2023

L'IVG dans la Constitution

« Il a été reproché aux élus du Palais du Luxembourg de ne consacrer que la "liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse" et non pas le "droit à l'IVG". Quelle est la logique juridique de chacune de ces formulations ?

Le contenu de l'article voté au Sénat opère une évolution par rapport à celui adopté à l'Assemblée nationale. Certes, dans les deux versions, c'est la compétence du législateur qui est centrale (les deux textes disent bien que c'est "la loi [qui] détermine" ou "la loi [qui] garantit"). Mais dans celle du Sénat, on ne parle plus d'un "droit à" l'IVG, c'est-à-dire un droit de créance, une obligation positive qui ferait que l'Etat doit tout mettre en œuvre pour faire en sorte qu'il soit effectivement exercé. Non, dans la version du Sénat, l'IVG n'est pas un "droit à" mais une composante de la liberté de la femme ».

Le Monde, le 2 février 2023

L'IVG dans la Constitution

« Cette formulation du Sénat vient en réalité consacrer textuellement ce qui est déjà la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur le sujet. A chaque fois qu'il a eu à examiner un texte relatif à l'IVG, il l'a fait en rattachant le recours à l'IVG à l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui pose que "la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui".

De mon point de vue, il n'y a pas de quoi le regretter : il y a déjà, aujourd'hui, une protection constitutionnelle du recours à l'IVG à travers la jurisprudence du Conseil constitutionnel, et la proposition du Sénat la renforce en quelque sorte puisqu'elle la consacre noir sur blanc. En revanche, ceux qui aspiraient à la reconnaissance d'un droit de créance peuvent être déçus, car le Sénat ne consacre pas un droit qui impose des obligations à l'Etat ».

Le Monde, le 2 février 2023

L'IVG dans la Constitution

« Pourquoi vouloir inscrire cette formulation sous l'article 34 et non plus en faire un nouvel article, le 66-2, comme le souhaitait l'Assemblée nationale ?

Cet aspect est également important : dans la version du Sénat, il ne s'agit plus d'un article nouveau (le 66-2) mais d'un alinéa dans l'article 34, qui définit le domaine de la loi. Là encore, c'est assez logique sur le plan du droit : la dernière version du texte qui avait été adoptée à l'Assemblée nationale privilégiait bien, dans sa formulation, l'angle "compétence de la loi". La formulation retenue était presque une incitation pour que le Sénat déplace cet article, car c'est bien l'article 34 qui définit les matières qui relèvent du domaine de la loi.

En revanche, cela veut dire que, contrairement à ce qu'avait voté l'Assemblée nationale, la protection de l'IVG n'aura pas, symboliquement, un article à soi seul. La version du Sénat fait seulement de l'IVG une catégorie relevant du domaine du législateur, ce qui était déjà le cas ».

Le Monde, le 2 février 2023

L'IVG dans la Constitution

« La version du Sénat peut-elle être vue comme une moindre protection de l'IVG par rapport à celle de l'Assemblée nationale ?

La version du Sénat est une solution de compromis : certes, elle minimise un peu la place de l'IVG qui n'a pas son article à soi mais elle sécurise tout de même le recours à l'IVG. En d'autres termes, elle consacre l'état actuel du droit. Il sera par exemple possible de revenir en arrière sur certains sujets, comme les délais dans lesquels il est possible d'y avoir recours et qui sont fixés par le législateur. Cela étant, la version de l'Assemblée nationale ne conduisait pas non plus à un recours totalement inconditionné à l'IVG mais à un "accès libre et effectif".

Enfin, il ne faut pas oublier que, si un jour arrivent au pouvoir des gens qui veulent remettre en cause l'IVG, la Constitution est certes extrêmement importante dans un Etat de droit, mais ils pourront également, sous certaines conditions, la réviser ».

Le Monde, le 2 février 2023

L'IVG dans la Constitution

L'importance de la Constitutionnalisation selon Denis Baranger, professeur de droit public

« Les arguments juridiques mobilisés par les adversaires de la constitutionnalisation n'emportent pas l'adhésion. Selon eux, le droit à l'avortement ne court pas de risque dans notre pays, car il est garanti par la loi et reconnu par nos juges. Rien de tout cela ne convainc. La loi Veil de 1975 peut à bon droit être considérée comme une grande loi. Mais même les grandes lois ne sont pas à l'abri d'une remise en question.

De son côté, le Conseil constitutionnel n'a jamais consacré explicitement et directement un droit ou une liberté d'avorter, ce qu'il aurait très bien pu faire. Au lieu de cela, il s'est contenté de juger que les lois relatives à la liberté d'avorter étaient simplement conformes à la Constitution, ce qui n'est tout de même pas la même chose ».

Le Monde, le 27 février 2024

L'IVG dans la Constitution

L'importance de la Constitutionnalisation

« En outre, il l'a fait en considérant que les lois sur l'IVG devaient concilier plusieurs principes : celui de la "liberté de la femme" et, plus étonnamment, celui de la "dignité de la personne humaine contre toute forme de dégradation". Difficile de comprendre en quoi ce dernier principe entre ici en ligne de compte : si c'est la dignité de la femme, elle est déjà reconnue dans le premier principe ; en revanche, si c'est celle de l'embryon ou du fœtus, tout le problème est justement de savoir s'il s'agit ou non d'un être humain aux yeux du droit. Et, comme d'habitude, on ne sait rien ou presque, en lisant les décisions du Conseil constitutionnel, de la manière dont le législateur doit opérer l'équilibre exigé entre les deux principes ».

Le Monde, le 27 février 2024

L'IVG dans la Constitution

L'importance de la Constitutionnalisation

« Prétendre que l'actuelle jurisprudence constitue une garantie solide n'est donc guère convaincant. Dans un autre registre, l'argument selon lequel la Constitution n'a pas à devenir un "catalogue de droits sociaux et sociétaux" ne semble guère plus sérieux. D'abord parce que, s'il pose bien une question de société, le droit à l'avortement est fondamentalement un droit individuel. Ensuite parce qu'il est évident que les Constitutions protègent les droits, des droits de toutes sortes. Elles ont même été créées pour cela ».

Le Monde, le 27 février 2024

L'IVG dans la Constitution

L'importance de la Constitutionnalisation

« On peut certes dire que, si, aujourd'hui, une loi portait atteinte, directement ou indirectement, au droit à l'IVG, elle serait censurée par notre juge constitutionnel. Mais il est toujours hasardeux de vouloir prédire ce que fera ou ne fera pas une juridiction, fût-elle constitutionnelle.

L'un des premiers forfaits que commettent les pouvoirs populistes là où ils s'implantent est de tenter de modifier la composition ou les prérogatives des juges constitutionnels. Qui nous dit que le Conseil constitutionnel n'aura pas, à l'avenir, des membres moins libéraux, ou qu'il ne sera pas tout simplement réduit au silence ? Certes, même une reconnaissance explicite de l'avortement dans la Constitution pourrait alors également être remise en question. Mais le pas à franchir serait plus grand. Entre les populistes et l'avortement s'interposerait le pouvoir constituant ».

Le Monde, le 27 février 2024

Simone Veil

Qui était Simone Veil ?

« Les années de guerre

Avec le début de la Seconde Guerre Mondiale commencent les premières brimades à l'encontre des Juifs, perpétrées par le régime de Vichy et l'obligation de se déclarer aux autorités. André Jacob, le père, perd le droit d'exercer sa profession tandis qu'Yvonne, la mère, se débrouille pour nourrir la famille. Malgré la prise de contrôle de la côte d'Azur par les allemands et le climat antisémite ambiant, Simone Jacob réussit son baccalauréat en mars 1944.

Simone est âgée de 16 ans lorsqu'elle est arrêtée le 30 mars 1944 à Nice à l'occasion d'un contrôle de rue, malgré son nom d'emprunt, Simone Jacquier. Elle est conduite à l'hôtel Excelsior qui servait de lieu de rassemblement des juifs avant leur départ vers l'Allemagne. Les autres membres de la famille Jacob, hébergés par des amis niçois, sont arrêtés également en suivant ».

Simone Veil

Qui était Simone Veil ?

« Simone est envoyé au camp de Drancy tandis que son père et son frère partent vers la Lituanie d'où ils ne reviendront jamais. Simone, sa mère et l'une de ses sœurs quittent Drancy pour Auschwitz-Birkenau [...] où elles arrivent le 15 avril au soir. Sur les conseils d'un prisonnier parlant français, elle déclare avoir plus de 18 ans, ce qui lui évite l'extermination. [...] Après avoir déchargé des camions de pierres elle est transférée à Bobrek puis à Bergen-Belsen où elle est affectée en cuisine. Sa mère est alors emportée par le typhus et sa sœur sauvée de justesse par l'arrivée des alliés en 1945.

Simone Jacob retrouve la France en mai 1945 et choisit de taire les souvenirs de cette jeunesse en déportation ».

Simoneveil.fr

Simone Veil

Qui était Simone Veil ?

« De retour en France le 23 mai 1945, une date que Simone n'oubliera jamais, elle apprend qu'elle a été reçue aux épreuves du baccalauréat passées la veille de son arrestation.

Elle décide alors de s'inscrire à la faculté de droit, comme elle l'avait toujours voulu, et entre parallèlement au nouvel Institut d'études politiques. [...]

Elle se marie avec Antoine Veil le 16 octobre 1946 ». Le couple aura trois enfants. En 1953, Antoine Veil « devient inspecteur des Finances.

Simone Veil, qui s'est jusqu'alors entièrement dévouée à ses enfants et à son mari, s'inscrit au concours de la magistrature, accessible aux femmes depuis 1946.

D'abord attachée titulaire à la Direction de l'administration pénitentiaire, elle passe sept années, de 1957 à 1964, à agir activement pour l'amélioration du sort des détenus ».

Simone Veil

Qui était Simone Veil ?

« Elle est ensuite affectée à la Direction des affaires civiles, sous la tutelle du garde des Sceaux Jean Foyer qui lance de grandes réformes du code civil en matière familiale ; c'est Simone Veil qui rédige le projet de loi sur l'adoption ».

En 1970, elle est « nommée secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) par le Président Pompidou, elle est la première femme à occuper ce poste ».

Site du Gouvernement

Simone Veil

Simone Veil – la légalisation de l'IVG

« À la suite de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, le 19 mai 1974, Simone Veil est nommée dans le Gouvernement de Jacques Chirac au poste de ministre de la Santé. Elle est la seule femme ministre de ce Gouvernement, ses collègues féminines occupant des secrétariats d'État [...].

Dès le premier Conseil des ministres, le sujet de la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse est abordé par le Président Giscard d'Estaing. Face au problème de l'avortement clandestin, il y a urgence.

C'est Simone Veil qui est chargée de faire adopter le projet de loi. Un dossier très délicat. Portée par le mouvement féministe et soutenue par l'engagement à ses côtés du ministre de l'Intérieur, Michel Poniatowski, Simone Veil affronte les attaques ».

Simone Veil

Simone Veil – la légalisation de l'IVG

« C'est dans une grande agitation que, le 26 novembre 1974, le président de l'Assemblée nationale, Edgar Faure, lui donne la parole.

[...] Les débats de l'Assemblée sont retransmis en direct [...]. Son discours – de quarante minutes – va bouleverser la société française et faire entrer Simone Veil dans l'histoire.

Suivent trois jours de discussions parfois violentes. La loi est finalement votée dans la nuit du 29 novembre par 284 voix contre 189, avec une courte majorité des voix de droite, complétée par la totalité de celles de gauche. Puis le texte est voté au Sénat, plus facilement que prévu.

La loi est finalement promulguée le 17 janvier 1975, elle prévoit que : « la femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine. » La loi est votée pour cinq ans. Elle sera définitivement adoptée en 1979, et en 2001, le délai pour pratiquer un avortement sera porté à douze semaines ».

Simone Veil

La suite de sa carrière – l'Europe

« Après ces cinq années passées au ministère de la Santé, s'ouvre ensuite pour Simone Veil l'important épisode européen. La construction européenne est à ses yeux le seul moyen d'éviter les horreurs du passé. Elle en est intimement convaincue depuis son retour des camps.

Le président Giscard d'Estaing lui propose de porter les couleurs de l'UDF [Union pour la démocratie française, UDF] aux premières élections du Parlement européen au suffrage universel, le 10 juin 1979. C'est son baptême électoral – un baptême victorieux : sa liste arrive largement en tête.

Valéry Giscard d'Estaing soutient alors la candidature de Simone Veil à la présidence du Parlement européen, y percevant un symbole fort de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne. "Qu'une ancienne déportée devienne la première présidente du nouveau Parlement européen lui paraissait de bon augure pour l'avenir", écrit à ce propos Simone Veil dans ses *Mémoires* ».

Simone Veil

La suite de sa carrière – l'Europe

« Élue le 17 juillet 1979 présidente du Parlement européen par 192 voix – trois voix de plus que la majorité absolue –, Simone Veil devient citoyenne de l'Europe au niveau le plus élevé, poste qu'elle occupe pour trente mois, jusqu'en janvier 1982.

Pour autant, elle ne renonce pas à l'Europe. Présidente du groupe libéral, elle poursuit son engagement actif dans la vie politique européenne, à la tête notamment du service juridique du Parlement, jusqu'en 1993 ».

Site du Gouvernement

Simone Veil

La suite de sa carrière – Ministre d'Etat

« Le 30 mars 1993, alors qu'elle est sur le point d'aller en Namibie où doit se tenir un important colloque sur le sida, Édouard Balladur, nouveau Premier ministre nommé par François Mitterrand, propose à Simone Veil de revenir au ministère de la Santé et des Affaires sociales, au rang de ministre d'État.

Elle accepte, et lui demande d'adjoindre à ses fonctions celles du ministère de la Ville, s'attaquant de front, pendant deux ans, au déficit de la Sécurité sociale et aux quartiers difficiles.

Après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, à la demande du Premier ministre Alain Juppé, elle présidera le Haut conseil à l'intégration ; elle y travaillera sur les questions d'égalité des chances ».

Simone Veil

Membre du Conseil Constitutionnel

« De 1998 à 2007, Simone Veil achève sa carrière au Conseil constitutionnel où elle est nommée par René Monory, président du Sénat, pour un bail de neuf ans.

Durant le temps où elle y siège, le problème de la primauté du droit communautaire sur la législation française est longuement débattu. En tant que "militante de l'Europe", elle demande d'ailleurs un congé sans solde au président du Conseil constitutionnel, Pierre Mazeaud, pour sortir de sa réserve, le temps de faire campagne en 2005 pour le projet de Constitution européenne ».

Site du Gouvernement

Simone Veil

À regarder

Simone Veil en 1974 : "Féministe, qu'est-ce qu'on entend par cela ?"

Simone Veil

Suggestion de film à regarder

La loi (2014), de Christian Faure

Simone Veil

Simone Veil au Panthéon

« Sa disparition le 30 juin 2017, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, suscite une immense émotion. Lors de la cérémonie d'hommage national qui lui est dédiée aux Invalides le 5 juillet 2017, le président de la République Emmanuel Macron annonce son inhumation au Panthéon avec son époux Antoine.

Ainsi, le 1^{er} juillet 2018, Simone Veil devient la cinquième femme à faire son entrée au Panthéon, après Sophie Berthelot en 1907, Marie Curie en 1995, Germaine Tillion et Geneviève de Gaulle-Anthonioz en 2015. "La décision de faire entrer Simone Veil au Panthéon ne fut pas seulement la mienne ni celle de sa famille, mais celle de tous les Français", déclare Emmanuel Macron dans son discours d'hommage ».

Enseignants Lumni, site du Ministère de l'Éducation

Simone Veil

Simone Veil au Panthéon

« Un an après sa mort, Simone Veil fait son entrée au Panthéon, à Paris [...]. Elle est la première femme à être accompagnée par son mari, Antoine, et non l'inverse. "C'est un symbole très fort", a estimé sur *France info* Maurice Szafran, auteur de la biographie *Simone Veil : destin*.

[...] Si on essaie de synthétiser le parcours inouï et à la fois dramatique de Simone Veil, on se rend compte que le combat [...] pour les femmes a été l'axe central de sa vie. Cette panthéonisation accompagne parfaitement ce destin-là. Ce qui est bien dans le fond, c'est qu'on a oublié la violence inouïe de cette période de 1975 [lors de l'adoption de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse]. Elle a été vilipendée avec les mots les plus épouvantables et les plus orduriers par son propre camp politique. Cette loi passe grâce au combat des femmes et parce que la gauche vote pour cette loi que voulait Valérie Giscard d'Estaing ».

France info, le 1 juillet 2018

Simone Veil

Simone Veil au Panthéon

À regarder *Simone Veil : que symbolise l'entrée au Panthéon ?*

Dailymotion, le 1 juillet 2018

Le Panthéon : symbole national

« Qu'est que le Panthéon ?

Le Panthéon est la nécropole laïque des "Grands Hommes", dont la "patrie est reconnaissante" et veut honorer la mémoire. [...] Au départ, il s'agissait d'une abbaye dans laquelle étaient conservées les reliques de Sainte-Geneviève. À la demande de Louis XV, une nouvelle église fut construite entre 1764 et 1790. Lors de la Révolution française, en 1791, l'Assemblée constituante transforme l'église en nécropole nationale : le Panthéon devient alors un temple destiné à "recevoir les grands hommes de l'époque de la liberté française". En témoigne la devise réinscrite sur le fronton, et toujours visible aujourd'hui : "Aux grands hommes la patrie reconnaissante". ».

Europe 1, le 19 février 2024

Le Panthéon : symbole national

« Qui repose au Panthéon ?

Les grands hommes et grandes femmes politiques, écrivains, scientifiques, résistants... reposent dans la crypte du monument. Voltaire (en 1791), et Jean-Jacques Rousseau (en 1794) font partie des premiers à y entrer. Jean Jaurès, Emile Zola, Marie et Pierre Curie, Jean Moulin... y sont transférés au fil des décennies. Ces dix dernières années, les résistants Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion (en 2015), la femme politique Simone Veil et son époux Antoine Veil (2018), l'écrivain Maurice Genevoix, et la star franco-américaine du music-hall Josephine Baker (2021) ont fait leur entrée au Panthéon. En tout, 81 personnalités y reposent, dont six femmes. ».

Europe 1, le 19 février 2024

Le Panthéon : symbole national

« Qui décide d'une panthéonisation ?

Cela a évolué au fil des siècles. Au début, en 1791, c'est l'Assemblée constituante qui décide, puis la Convention prend le relais en 1794. Sous le Premier Empire, Napoléon Bonaparte est le seul à accorder une entrée au Panthéon.

À partir de la III^e République, cette décision revient aux députés.

Depuis 1958 et le début de la Ve République, seul le président de la République peut décider le transfert d'une dépouille au Panthéon. Cela est officialisé par décret publié au Journal Officiel ».

Europe 1, le 19 février 2024

Le Panthéon : symbole national

Quels sont les critères ?

« Le mérite, seul critère officiel

Seul un décret du 26 mai 1885 précise officiellement la condition pour entrer au Panthéon. "Les restes des grands hommes qui ont bien mérité de la patrie y seront déposés", indique-t-il. L'appréciation du critère du "mérite" revient donc au chef de l'État, même si l'approbation populaire s'avère une condition officieuse.

Les Français attendent de la personnalité qu'elle soit fédératrice, au-delà des clivages politiques. [...]

Le possible panthéonisé doit aussi incarner les idéaux de la République. Une condition qui a conduit, en 2007, à suspendre les réflexions autour de l'entrée au Panthéon du marquis de La Fayette, jugé pas assez républicain.

La nationalité française en revanche, n'est pas une exigence absolue. Le poète et résistant Missak Manouchian (1906-1944), qui fera son entrée au Panthéon avec son épouse Mélinée le 21 février, était d'origine arménienne avant de devenir apatride ».

Le Panthéon : symbole national

« Le Panthéon, un temple du sexisme » ?

« La devise inscrite au fronton du Panthéon n'en a que pour les "grands hommes". Aux grandes femmes, la patrie n'est guère reconnaissante.

Quand 71 hommes peuplent les couloirs de la crypte, pas une républicaine illustre des XVIII^e et XIX^e siècles ne réside en ces lieux, et les femmes du XX^e siècle honorées pour "leur mérite propre" se comptent sur les doigts d'une main : Marie Curie, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion, Simone Veil et, à partir du 30 novembre, Joséphine Baker ».

Le Nouvel Obs, le 29 novembre 2021

Le Panthéon : symbole national

« Marie Curie, première femme panthéonisée

Il faut attendre 1995 pour voir une femme célébrée pour ses propres mérites. S'apprêtant à quitter le pouvoir, François Mitterrand veut imposer une femme après avoir distingué cinq hommes. Son choix se porte sur Marie Curie, toutefois indissociable de son époux, Pierre. Hommage leur sera rendu à tous deux, nobélisés pour leur découverte sur la radioactivité.

Mais lors de la cérémonie, c'est sur Marie Sklodowska-Curie, veuve à 38 ans et nobélisée une seconde fois, que Mitterrand s'attarde. Elle est le symbole "du combat exemplaire d'une femme qui a décidé d'imposer ses capacités dans une société qui réserve trop souvent aux hommes les fonctions intellectuelles et les responsabilités publiques", déclare-t-il ».

Le Nouvel Obs, le 29 novembre 2021

Le Panthéon : symbole national

« Les droits des femmes avancent, la dépénalisation de l'avortement s'impose, mais le Panthéon continue d'accueillir des grands hommes : André Malraux et Alexandre Dumas sous Chirac, Aimé Césaire sous Sarkozy. Les associations féministes tempêtent face à cette injustice et à l'invisibilisation des femmes jusque dans l'histoire.

En arrivant à l'Élysée, François Hollande commande un rapport à Philippe Bélaval, le président du Centre des Monuments nationaux. [...] Une mission assortie d'une recommandation : les suggestions pour les hommages à venir doivent tenir compte "de la parité et de la diversité pour rendre sensible au plus grand nombre la portée de ces hommages". [...]

Face à ce casse-tête, le rapport Bélaval propose que, désormais, on rende "hommage uniquement à des femmes du XX^e siècle incarnant ce message d'engagement républicain sans cesse réitéré". Inconcevable, disent les néoféministes, pour qui cela revient, par exemple, à exclure à jamais Olympe de Gouges, femme de lettres, pionnière du féminisme, guillotinée sous la Terreur, et tant d'autres ».

Le Panthéon : symbole national

"Aux grands hommes, la patrie reconnaissante"

« C'est une devise qui, hissée au-dessus de l'entrée principale des lieux, de plus en plus, interpelle : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante*. Apparue une première fois au XVIII^e siècle, puis voilée, elle fut de nouveau inscrite pour de bon en 1837, en même temps que fut dévoilée la sculpture de David d'Angers mettant en scène la patrie remettant des couronnes à ses héros : Voltaire, Rousseau, Lafayette ou Bonaparte. Au Panthéon, qu'en est-il des grandes femmes ?

Tandis qu'avec Joséphine Baker, elles seront désormais six à y être honorées, contre 75 hommes (Simone Veil, Marie Curie, Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle-Anthonioz et Sophie Berthelot), se pose avec de plus en plus d'acuité la question de la pertinence de cette devise. Faut-il la retirer ? Interrogé mardi sur ce point, Bruno Roger-Petit, conseiller mémoire du président de la République, n'apportait pas de réponse, mais reconnaissait que "la réflexion [...] paraît difficilement évitable". ».

Le Panthéon : symbole national

« "Comment des petites filles ou des femmes s'imagineraient-elles de fabuleux destins si le Panthéon demeure le sanctuaire des *grands hommes*, si la devise écrite à son fronton continue d'affirmer qu'eux seuls sont dignes de la reconnaissance publique ?" questionne l'historienne de la littérature Eliane Viennot dans son dernier ouvrage.

Pour elle, il est temps de réfléchir à *l'imposture* que représente l'emploi du mot *homme* pour désigner l'ensemble de l'humanité. "Les appellations au masculin empêchent de se projeter dans une société égalitaire, et de prendre conscience du chemin à parcourir", estime-t-elle.

"Il est temps de sortir les femmes de l'ornière et de mettre en avant les femmes créatrices", appuie Olivier Daronnat, [...] organisateur des Journées du matrimoine, dont la devise, à l'origine, était un clin d'œil piquant à ce Panthéon excluant : "Aux grandes femmes, la patrie reconnaissante". ».

Libération, le 26 novembre 2021

Le Panthéon : symbole national

« En réponse au fronton, le collectif les *MonumentalEs*, chargé d'un projet de réhabilitation de la place du Panthéon en 2018, a fait graver le nom de près de 200 femmes "fières, puissantes, et de tous les jours" sur des bancs publics installés devant le monument, de Monique Wittig à Sylvia Plath.

"Symboliquement, il était important de travailler sur l'extérieur : les femmes ont trop longtemps été cantonnées à l'intérieur", analyse Chris Blache, anthropologue urbaine membre du collectif. Sauf que trois ans plus tard, déplore cette spécialiste du genre, beaucoup de ces noms commencent à s'effacer, dans une certaine indifférence, "comme si l'histoire se répétait". »

Libération, le 26 novembre 2021

Gisèle Halimi

Qui était Gisèle Halimi ?

« Morte le 28 juillet 2020, à 93 ans, Gisèle Halimi est née le 27 juillet 1927 à La Goulette en Tunisie. Issue d'une famille modeste, elle a obtenu son brevet d'avocate à Tunis en 1948 avant d'entrer au barreau de Tunis, puis de partir exercer à Paris en 1956, où elle mènera une carrière d'avocate engagée. Le droit à l'avortement, l'abolition de la peine de mort, la dépénalisation de l'homosexualité... Elle a consacré sa vie à défendre, avec courage et opiniâtreté, de multiples causes. Elle a notamment été l'une des avocates des militants du FLN et a fait parler d'elle en prenant la défense de l'une d'entre elles, Djamila Boupacha, torturée et violée par des militaires français durant sa détention à Alger, accusée d'avoir déposé une bombe ».

Sud Ouest France, le 8 mars 2023

Gisèle Halimi

Qui était Gisèle Halimi ?

« Le droit à l'avortement

C'est l'un des combats majeurs de la vie et carrière de Gisèle Halimi : le droit à l'IVG. Fondatrice en 1971 avec Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir de l'association pour le droit à l'avortement *Choisir la cause des femmes*, le 5 avril 1971, elle est signataire du célèbre *Manifeste des 343 salopes* publié par *Le Nouvel Observateur*, dans lequel 343 femmes affirment publiquement s'être fait avorter au risque de poursuites pénales allant jusqu'à l'emprisonnement.

L'année d'après, elle défend Marie-Claire Chevalier, une jeune femme accusée d'avoir avorté suite à un viol dans un procès resté emblématique des droits des femmes, le "procès de Bobigny". Le 8 novembre 1972, Marie-Claire est relaxée, tandis que les quatre femmes accusées de complicité, dont sa mère et deux de ses collègues, sont relaxées ou condamnées avec sursis. Une victoire historique, alors que la loi Veil ne dépénalisera l'avortement qu'en 1975 ».

Sud Ouest France, le 8 mars 2023

Gisèle Halimi

« En 1978, nouveau procès emblématique gagné par l'avocate pour l'avancée des droits des femmes, cette fois-ci à Aix-en-Provence. Gisèle Halimi y défend deux femmes violées dans les Calanques, près de Marseille, en 1974. À l'époque, la loi française ne reconnaît pas le viol comme un crime.

Selon ses mots, l'enjeu de ce procès aux assises dépasse bien le cas de ces deux jeunes femmes : "L'enjeu, c'est changer les rapports fondamentalement entre les hommes et les femmes", déclare-t-elle. Alors que les agresseurs des deux jeunes Belges n'avaient été poursuivis que pour coups et blessures et attentat à la pudeur, des délits jugés en correctionnelle, Gisèle Halimi parvient à les faire condamner à six ans de prison pour le meneur de l'expédition punitive, quatre ans pour les deux autres ».

Sud Ouest France, le 8 mars 2023

Gisèle Halimi

« Engagée en politique

En 1965, Gisèle Halimi fonde avec Evelyne Sullerot, Colette Audry et d'autres femmes le Mouvement démocratique féminin, afin de soutenir l'élection du socialiste François Mitterrand. Quand ce dernier devient président en 1981, Gisèle Halimi est élue députée apparentée socialiste [...]. Elle poursuit son combat à l'Assemblée, cette fois-ci pour le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse (IVG), finalement voté en 1982, mais aussi l'abolition de la peine de mort, la parité en politique ou encore la dépénalisation de l'homosexualité. De 1985 à 1986, l'avocate sera également ambassadrice de France à l'Unesco. En 1998, elle fait partie de l'équipe qui crée Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) ».

Sud Ouest France, le 8 mars 2023

Gisèle Halimi

« Féministe

Mère de trois garçons, dont Serge Halimi, directeur de la rédaction du *Monde diplomatique*, a confié qu'elle aurait aimé avoir une fille pour "mettre à l'épreuve" son engagement féministe. "J'aurais voulu savoir si, en l'élevant, j'allais me conformer exactement à ce que j'avais revendiqué, à la fois pour moi et pour toutes les femmes", a-t-elle dit au *Monde* en 2011.

Un an avant sa mort, dans une longue interview accordée au journal *Le Monde* en septembre 2019, la nonagénaire s'étonnait encore que "les injustices faites aux femmes ne suscitent pas une révolte générale" ».

Sud Ouest France, le 8 mars 2023

Gisèle Halimi

« Un jour au Panthéon ? »

Dans un tweet publié en août 2021, Emmanuel Macron avait annoncé qu'un "hommage national" serait rendu à Gisèle Halimi début 2022 [...] à Paris. [...] L'hommage national lui est donc rendu ce mercredi 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Non sans susciter une polémique : son fils, Serge Halimi, a annoncé qu'il n'y participera pas, car, dit-il, il survient en pleine mobilisation contre une réforme des retraites que la militante féministe aurait combattue.

Si les associations féministes s'étaient félicitées à l'époque de cette décision de l'Élysée, certaines auraient souhaité un geste plus fort de la part du chef de l'État. De nombreuses personnalités revendiquent en effet l'entrée de la militante pour les droits des femmes au Panthéon ».

Sud Ouest France, le 8 mars 2023

Sitographie

Entrée au Panthéon : quels sont les critères pour faire partie des « grands hommes » ?

Hommage national à Gisèle Halimi : qui était cette grande figure

IVG dans la Constitution : du texte de LFI au « souhait » de Macron

IVG dans la Constitution : « liberté » ou « droit », qu'est-ce que cela peut changer ?

L'IVG dans la Constitution : qu'est-ce que ça change ?

« Le Conseil constitutionnel n'a jamais consacré explicitement et directement un droit ou une liberté d'avorter »

L'entrée au Panthéon de Simone Veil

L'entrée de l'IVG dans la Constitution, un « moment historique »

L'inscription de l'IVG dans la Constitution, un message envoyé à toutes les femmes du monde

L'entrée de Simone Veil au Panthéon, un "symbole très fort"

Sitographie

[Le Panthéon, un temple du sexisme](#)

[Page consacrée à Simone Veil sur le site du Gouvernement](#)

[Panthéon : et les grandes femmes ?](#)

[Site consacré à Simone Veil](#)

[Tout savoir sur la panthéonisation et le Panthéon, alors que Missak](#)

La dénomination du 8 mars

Nommer les événements → le 8 mars

« La nomination ne se résume pas à une désignation de la réalité mais participe de la construction de la réalité par le discours »

(Marie Veniard, *Nommer un événement: le désigner et/ou le signifier?*, p.34)



impact de la nomination et dénomination (d'un événement) non seulement sur la perception individuelle, mais sur le contexte social

La dénomination du 8 mars

« Non, le 8 mars n'est pas la "journée de la femme" »

Journée de la femme ? Des femmes ? Des droits des femmes ? Derrière ces appellations, une vraie bataille idéologique se trame. Plus ou moins consciente

Ce 8 mars, l'ONU célèbre la Journée internationale de la femme. Le même jour, le gouvernement français fête celle des droits des femmes. Et, ça et là, des journalistes évoquent la journée des femmes — par préférence, ou par contrainte d'espace... Chaque année, les observateurs s'arrachent les cheveux : faut-il parler des femmes ? De la femme ? De leurs droits ?

Comment se tirer de ce pétrin sémantique ? Il ne faut pas négliger les combats lexicaux. Car, comme à l'accoutumée, le choix du vocabulaire peut nous abuser, et souvent, en dit long sur les arrière-pensées — plus ou moins conscientes »

La dénomination du 8 mars

« "Les" femmes

Ces approximations syntaxiques font s'étrangler Marlène Coulomb-Gully, professeure à l'université Toulouse II-Jean Jaurès, spécialiste des questions de genre. Le choix des mots est crucial, explique-t-elle : "Le singulier a pour effet pervers d'essentialiser une forme de féminin. Comme s'il existait une essence du féminin sur lequel s'ancre tout un imaginaire collectif assez puissant : la femme serait fatale, perverse, etc. Les femmes étant multiples, il faut utiliser le pluriel".

Dans la revue *Communication*, l'universitaire Simone Bonnafous dresse un diagnostic similaire, qu'a repéré Slate. Pour la chercheuse, l'usage du pluriel contribue à démonter les stéréotypes liés au genre. "On s'est battu très fort contre 'la' femme. On avait réussi à ce que cela ne se dise plus, mais c'est très enraciné, cette expression revient. Or 'la' femme, cela n'existe pas, c'est une représentation inventée par les hommes. Quand on dit la 'journée de la femme', cela fait un peu fête des mères", écrit-elle ».

La dénomination du 8 mars

« Une genèse contestée

S'il existe une telle foire lexicale, c'est aussi en raison de l'absence d'acte de naissance daté. "Et peut-être parce que l'histoire a longtemps été écrite par les hommes", commente Marlène Coulomb-Gully.

Encore aujourd'hui, les historiens s'écharpent sur la genèse de cette journée. Certains l'assortissent à une grève du 8 mars 1907, quand des ouvrières new-yorkaises ont occupé leur usine. D'autres, comme la presse militante, la font remonter à 1857 : on commémorerait le 8 mars une manifestation de couturières qui a eu lieu à New York, encore. Un mythe depuis démonté par la politologue Françoise Picq ».

Nouvel Obs, le 8 mars 2016

La dénomination du 8 mars

« Beaucoup s'accordent à dire que c'est la deuxième Conférence internationale des femmes socialistes, à Copenhague, en août 1910, qui a donné à cette journée son imprimatur. Y a été prise la décision d'organiser "une journée internationale des femmes".

Une décision finalement corroborée en 1977 par l'ONU qui, dans sa Résolution 32/142, invitait à une journée de célébration "des droits de la femme et de la paix internationale". Le tout sur fond d'affrontements idéologiques entre bloc américain et bloc soviétique ».

Nouvel Obs, le 8 mars 2016

La dénomination du 8 mars

« "Droits des femmes" »

L'enjeu, aujourd'hui, ne se limite pas à l'image stéréotypée des femmes. "La question centrale actuelle, c'est celle de l'application des droits des femmes", affirme Marlène Coulomb-Gully, qui martèle qu'une égalité de droit n'est pas une égalité de fait. D'où l'usage de cet intitulé, que l'on retrouve jusque dans le nom du ministère des Droits des femmes – récemment passé dans le giron de celui de la Famille.

A l'heure où les écarts de salaires sont encore saillants et où les discriminations de genre ont toujours la peau dure, le 8 mars fait office de piquêre de rappel : quoi qu'en pensent les conservateurs les plus obtus, la bataille féministe ne se mène pas que sur le terrain lexical ».

Nouvel Obs, le 8 mars 2016

La dénomination du 8 mars

Chronologie

« Cette journée puise ses origines dans l'histoire des luttes ouvrières et des manifestations de femmes au tournant du XX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe.

À partir de 1909, les États-Unis, sous l'impulsion de femmes socialistes américaines, décident d'organiser chaque année, le dernier dimanche de février, une "Journée nationale des femmes" (National Woman's Day) pour célébrer l'égalité des droits civiques ».

Page dédiée sur Viepublique.fr



Il s'agit de la « première célébration » de cette journée et « le Parti socialiste d'Amérique avait choisi cette date en l'honneur de la grève de travailleurs dans l'industrie du vêtement qui avait eu lieu en 1908 à New York ».

Page dédiée sur le site de l'Onu

La dénomination du 8 mars

Chronologie

« C'est lors de la deuxième conférence internationale des femmes socialistes, en 1910 à Copenhague, que Clara Zetkin, journaliste et militante allemande, appelle les "femmes socialistes de tous les pays" à organiser chaque année une Journée internationale des femmes. Elle est célébrée dès le 19 mars 1911 en Autriche, Allemagne, Danemark et en Suisse.

En Russie, une "Journée internationale des ouvrières" est célébrée le 3 mars 1913 puis le 8 mars 1914. Lors du 8 mars 1917 (23 février 1917 selon le calendrier julien en vigueur dans le pays à ce moment-là), des femmes manifestent dans les rues de Petrograd (Saint-Pétersbourg) pour exiger "le pain et la paix". Cette manifestation marque le début de la révolution russe et la date du 8 mars sera officiellement célébrée en Union soviétique à partir de 1921 ».

La dénomination du 8 mars

Chronologie

« Après la Seconde Guerre Mondiale, le 8 mars est célébré dans de nombreux pays »

Page dédiée sur *Viepublique.fr*

Coïncidant avec l'Année internationale de la femme, la première Conférence mondiale sur les femmes s'est déroulée au Mexique du 19 juin au 2 juillet 1975. C'est à cette occasion qu'un Plan d'action mondial décennal pour la promotion des femmes a été élaboré, suite à quoi l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période de 1976 à 1985 la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix pour mettre en œuvre le plan d'action.

Les Nations Unies ont officialisé la journée du 8 mars en 1977 ».

Page dédiée sur le site de l'Onu

La dénomination du 8 mars

« Le 8 mars est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice.

Plusieurs événements et initiatives ont lieu à travers le monde à cette occasion notamment pour :

- réfléchir, échanger, se mobiliser pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- faire le point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire sur la question de la place des femmes dans la société.

C'est aussi l'occasion de mettre en avant les initiatives qui placent les femmes au cœur de la création ainsi que leur participation à la vie sociale, politique et économique.

Depuis quelques années, des organisations féministes, réunies en collectif et soutenues par les principaux syndicats, appellent pour le 8 mars à une "grève féministe". »

La dénomination du 8 mars

Et en France?

« C'est en 1982, sous l'impulsion d'Yvette Roudy, Ministre déléguée aux droits des femmes, que la France reconnaît le 8 mars comme Journée internationale des droits des femmes.

Le 8 mars 1982 est marqué par de nombreuses manifestations dont le point fort est la réception donnée à l'Élysée et le discours du président de la République François Mitterrand. Il reçoit à cette occasion 450 femmes, représentant les milieux socio-professionnels et les associations et annonce plusieurs mesures en faveur des droits des femmes ».

Pourtant, les interventions et discours des Présidents de la République française à l'occasion de cette journée n'ont pas été nombreux.

Page dédiée sur *Viepublique.fr*

La dénomination du 8 mars

Pour le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, il s'agit de la « journée internationale des droits des femmes ».

« À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le vendredi 8 mars 2024, la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, Aurore Bergé, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a amorcé une semaine dédiée à la promotion des droits des femmes et de l'égalité en France.

Ponctuée par une thématique par jour, cette semaine est l'occasion de mettre lumière la mobilisation engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société française, au regard de chiffres clés et des dispositifs gouvernementaux mis en place notamment dans le cadre du plan Toutes et tous égaux lancé le 8 mars 2023 ».

Page dédiée sur le site du Ministère

La dénomination du 8 mars

« Le 8 mars reste l'occasion d'alerter la société sur un de ses dysfonctionnements majeurs et il va de la responsabilité des médias de se saisir de cette occasion de jouer leur rôle dans l'espace public contemporain »

Coulomb-Gully, Femmes et médias - le 8 mars à la une, p. 16.

« Le 8 mars ne doit pas servir de prétexte pour avoir des réductions sur l'électroménager, recevoir un bouquet de fleur ou une boîte de chocolat de la part de son compagnon, ni d'être mise en avant sur les réseaux sociaux de son entreprise. La journée du 8 mars n'est pas une célébration de la femme, mais une mise en avant des droits des femmes et de la lutte contre les inégalités entre les sexes ».

Ça m'intéresse, le 8 mars 2024

Bibliographie et sitographie

[8 mars : journée internationale des droits des femmes](#)

[8 mars : pourquoi la journée de la femme n'existe pas](#)

[Droits des femmes : cinq questions sur la journée du 8 mars](#)

[Journée internationale des femmes](#)

[Non, le 8 mars n'est pas la "journée de la femme"](#)

Coulomb-Gully, M. et Bonnafous, S. (éds.), 2007, *Femmes et médias : le *8 mars à la "une" : une comparaison internationale*, Toulouse, Université du Mirail.

Veniard, M., 2013, « Nommer un événement: le désigner et/ou le signifier? Le cas de la guerre en Afghanistan », dans P. Puccini and F. Regattin (éds.), *Les Mots de la guerre: imaginaires, langages, représentations*, Bologne, CLUEB, pp. 27-41.